

GESVES

info



Place aux petits gesvois - page 11



Un dernier hommage
à Monsieur Jacques SEUMOIS,
Dernier prisonnier de guerre gesvois - page 5



Dates à retenir :

La Fête de Mai
Du 25 mai au 4 juin 2017

Village Ouvert et Fleuri
Dimanche 11 juin 2017

La Fête des Aînés
Jeudi 8 juin 2017



07 ENSEIGNEMENT, PETITE ENFANCE, JEUNESSE
11 ETAT CIVIL, FESTIVITÉS
15 SPORT, TOURISME, CULTURE

Bulletin communal n°104
Avril 2017



MARC
TREMBLEZ
SPRL

Chauffage • Sanitaire • Pompes à chaleur
Panneaux solaires thermiques
Ventilation

083/67 74 67 0474/60 84 83

marctremblez@gmail.com
www.chauffage-tremblez.be

Rue Petite Gesves, 25
5340 Gesves



habille aussi les grandes tailles.

melvin Ulla Popken MORGAN
MORGAN DE TOI



Rue de Ciney 160 • 5350 Ohey
085/25.07.05

Frédéric HOLLEVOET

www.frederichollevoet.be



- Création - Aménagement
- Entretien de jardins
- Abattage - Elagage - Désouchage
- Création et entretien de plans d'eau
- Pose de clôture
- Montage de jeux en plein air
- Terrasse en bois - Pavage

GSM : 0476 710 629

Rue Brionsart 139 - 5350 OHEY

INFIRMIÈRES À DOMICILE

Toutes mutuelles agréées

7J/7



Maillen, Gesves, Ohey et environs

DAGNELIE Cécile
WELVAERT Marie-Noëlle

0477/58.80.96
0472/10.65.11

Pension canine
du Fond des Camps



Beaucerons du Fond des Camps

WWW.AU-FOND-DES-CAMPS.COM/EXPO

+32 81 57 08 77
5340 GESVES - BELGIUM

Pension toutes races
et élevage de Beaucerons

Evelyne de Lovinfosse

Drève des Arches, 19 - 5340 HAUT-BOIS (Gesves)

evelyne.de.lovinfosse@skynet.be

Visites sur rendez-vous

www.au-fond-des-camps.com



Modules de jeux à usage privé et collectivités.
Abris de jardin - garages - carports
Barbecue et foyers de terrasse gaz/bois/charbon de bois

Ateliers
BOTTON
www.botton.be

Chaussée de Marche, 5 - 5330 ASSESSE

T. 083 65 50 99 - F. 083 65 63 74

info@botton.be

SOMMAIRE

Gesves Info 104

José PAULET

Editorial.....	3
Hommage à Jacques SEUMOIS ..	5
Subsides aux associations	5
Communiqué AFSCA	6
Poésie « le printemps	6
Grippe aviaire	7
Violence conjugale	7

Daniel Carpentier

Panne d'éclairage publique....	8
--------------------------------	---

Eddy Bodart

Activités Gesves Extra	9
Plaine de vacances	9
Les Arsouilles	10
Enquête ATL	10
Odile PINSON	10
Place aux petits gesvois	11

Paul FONTINOY

Etat-civil	12
Kid id.....	12
Trilles et Clapotis	13-14
Trophée communal du mérite.....	15
Frelon asiatique	15
Adresse voie électronique	16
Collecte de cartons	16
C'est le printemps... sans pesticides !	17
Collecte des plastiques agricoles	17
Avis aux agriculteurs – GAL	18

Annick SANZOT

Tables de conversation	19
Vélos électrique.....	19
Villages ouverts & fleuris.....	19
Fête de Mai.....	20
Appel aux champions.....	21
Pass chevetogne	21
Mes aventures d'enchanteurs	21

André BERNARD

Permanences juridiques	
CPAS de Gesves	22
Taxi social – Appel aux bénévoles.....	22
Taxi social	22
Blanchisserie.....	22
Allocation chauffage	23
Excursion	24
Fête des Aînés 2017.....	24

Secrétariat général

Renseignements administratifs	26
-------------------------------------	----

AGENDA

Activités des seniors de FLT	26
Permanences Pensions	26
Permanences fiscales.....	26
Cercle horticole gesvois	27
Balades dominicales.....	27
Kermesse de Gesves.....	28
Balades GAL	28
Just to Play	29
Commémoration	30
Festival Passion Robinson à Chevetogne.....	30



Bourgmestre

José PAULET

GESVES
info

Edito

Droit de réponse citoyen - La vérité

Avant toute chose, je me dois de signaler que tout citoyen a le droit d'exprimer son avis, voire ses revendications en vertu de la démocratie qui nous régit.

Toutefois il y a des limites de correction voire de politesse à respecter !

Mais revenons-en au titre de ma réaction.

Je comprends la colère de certains mais je ne peux tout de même pas laisser dire n'importe quoi.

Certes les dépenses d'avocats de près de 15.000 € sont de la seule responsabilité de quelques-uns qui ont entraîné moins d'une demi-douzaine, et oui quand même, de citoyens, dans cette démarche ... de ce que vous voulez en penser !

Dois-je rappeler que la tutelle exercée par la Région wallonne a approuvé toutes les délibérations votées par le Conseil communal.

Voyons maintenant ce que j'appelle le « n'importe quoi » quand on vient affirmer qu'en remboursant 585 € à quelques-uns (6) aurait évité des dépenses d'avocats. Quelle naïveté de croire que le remboursement de cette taxe de 65 € aurait clôturé les débats. Ce n'est pas aussi simple dès lors où le remboursement devait s'étendre à tous les contribuables soit 99.92 % de gesvois empreints de civisme et conscients que l'on ne peut gérer sans moyens !

Ces quelques-uns voudraient tout détruire, tout contester en allant jusque remettre en question la désignation de l'avocat.

Il est inutile de vouloir pratiquer ce que j'appelle une gestion communale parallèle.

Je comprends la colère de ces quelques-uns qui :

1. ont peut-être des remords d'avoir provoqué plus de 15.000 € de dépenses en avocat à charge de la Commune ;
2. ont naïvement cru que l'exonération ne serait pas seulement d'application pour les quelques-uns et les seuls qui avaient, sur incitation, introduit un recours contre la taxe incriminée mais étaient persuadés ou avaient espéré que leur propre exonération s'étendrait à tous les contribuables gesvois.

Chères gesvoises,

Chers gesvois,

Prochainement nous éditerons et le distribuerons en toutes boîtes un livret intitulé « Bien vivre à Gesves ». J'ose espérer que tout un chacun s'en inspirera pour faire en sorte que notre commune soit encore plus accueillante.

Certes, nous ne pouvons pas tout contrôler mais au moins espérer qu'au fil du temps notre commune baigne dans plus de civisme, dans le respect de l'environnement et du voisin au même titre que des nombreux visiteurs qui se réjouissent de parcourir notre belle commune et de la louer !

Aujourd'hui, via le présent édito, je me dois de rectifier certaines dérives voire erreurs de connaissance et/ou d'interprétation.

Puisque l'on en est aux déclarations sulfureuses et autres, soyez assurés que je ne suis jamais violent dans mes interventions comme ce fut le cas de la part d'un citoyen lors de notre Conseil communal de janvier. Mieux, je mets sur le compte de l'utopie ceux qui tombent des nues et qui croient que l'on gère une commune sans recettes !

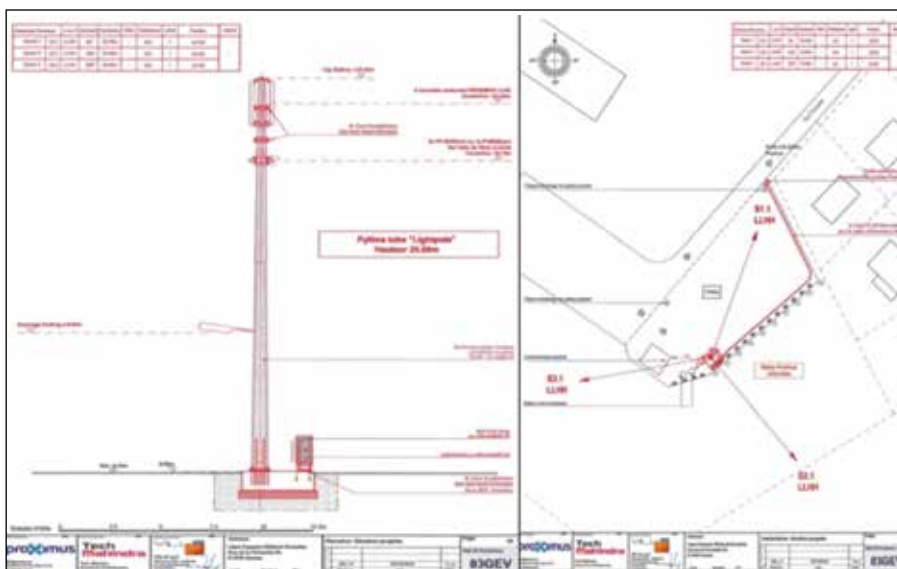
Par ailleurs, rien ne peut être réglé dans la violence même verbale ! Et n'est-ce pas une violation du civisme que d'inciter certains à n'en pas respecter les règles.

Mais venons-en à deux autres dossiers brûlants qui alimentent les débats de quelques-uns, partant du principe que tout papier se laisse écrire.

1. Taxe pour améliorer la salubrité publique. Diminuer de 50 % pour le présent exercice 2017, cette taxe de 60 € (30 € pour la perception de 2017 à payer début 2018) sera supprimée, comme promis, en 2018 et ne sera donc plus perçue début 2019. Certes, rien n'est facile et moins encore de payer cette taxe. Toutefois, il me tient vraiment à rappeler que, depuis 20 ans, ni la taxe IPP (Impôt des Personnes Physiques) ni le PI (Précompte Immobilier) n'ont été augmentées. Et alors me direz-vous ? Et bien cette non augmentation représente à elle seule une économie de plusieurs dizaines de fois supérieures aux 60 € de la contestation. Et mieux encore, voyez ci-après les taux IPP et PI d'application dans quelques communes voisines. Et alors, pourquoi ne pas les augmenter ? Tout simplement pour ne pas pénaliser les travailleurs (IPP) et ne pas augmenter le précompte immobilier (PI) qui, lui, découle du revenu cadastral déjà suffisamment imposé par le Fédéral et la Région. Voyez plutôt les taux appliqués par nos communes voisines :

2017	IPP	PI
Ohey	8.3	2700
Havelange	8.8	2800
Hamois	8	2600
Assesse	8.5	2600
Andenne	8.6	2700
Gesves	7.5	2500

=> Il n'y a pas photo



2. Antenne GSM (Station-relais) – La bonne version officielle
Beaucoup se réjouissent d'apprendre que Proximus a demandé un permis pour installer une station-relais sur le site de la Pichelotte. Quelques-uns, un nombre « [infinitesimal](#) », ont présenté cette initiative de façon on ne peut plus négative allant jusqu'à « faire peur aux riverains » !

Une copie de la délibération du Conseil communal en date du 8 mars dernier a été distribuée aux habitants proches du site. En voici quelques extraits qui annihilent la teneur d'une information mensongère et erronée, lisez plutôt :

« Le Conseil communal,

Considérant qu'au début 2016, PROXIMUS a introduit une demande de permis pour l'installation d'une station-relais de télécommunication mobile sur le pignon du bâtiment de la Pichelotte;

Considérant qu'en date du 8 février 2016, le Collège communal a accepté que le site de la Pichelotte soit l'objet de tests préalables en vue d'y installer une station-relais de télécommunication mobile;

Considérant que, suite à cette phase de test, PROXIMUS désire réorienter sa proposition vers l'installation de cette station-relais sur le parking en gravier de la Pichelotte, sur la parcelle cadastrée 1 E 135 m6;

Considérant que cette installation devra faire l'objet d'une nouvelle demande de permis;

Sur proposition du Collège communal,

Par 10 oui (Messieurs J. PAULET, D. CARPENTIER, A. BERNARD, E. BODART, P. FONTINOY, S. LACROIX et F. BOTTON et Mesdames A. SANZOT et C. DECHAMPS pour le groupe GEM et Monsieur C. HECQUET pour le groupe ECOLO) et 6 abstentions (Messieurs D. REYSER, Ph. MAHOUX, F. COLLOT et M. VAN AUDENRODE pour le groupe RPG et Monsieur Ph. HERMAND et Madame N. PISTRIN pour le groupe ICG);

DECIDE

1. d'autoriser PROXIMUS à installer, sous réserve de l'obtention d'un permis d'urbanisme et/ou d'environnement et des résultats positifs d'une étude sur l'impact "Santé" réalisée par un organisme agréé, une station-relais de télécommunication mobile à installer sur le parking en gravier de la Pichelotte, tel que proposé;
2. d'approuver le projet de contrat de bail tel que proposé par PROXIMUS » Dont acte !

Aussi, je tenais à remercier de tout cœur les écoles et les bénévoles qui, le weekend du 24 au 26 mars ont ramassé plus de 80 sacs de déchets en tous genres !

En conclusion je souhaite vivement que certains arrêtent de « violenter » notre gestion qu'une très large partie de la population apprécie, soutient et, en fait, ce qu'elle mérite.

Et j'ajouterai enfin, sur fonds de violons, qu'en ce printemps chaleureux : « puisse que les violettes ne fanent pas trop vite ».

José PAULET
Votre Bourgmestre dévoué

Un dernier hommage à Monsieur Jacques SEUMOIS, dernier prisonnier de guerre, décédé le mardi 14 mars 2017

Le 14 mars 2017, la Commune a perdu son dernier prisonnier de guerre, Monsieur Jacques SEUMOIS, à la veille de ses 98 ans.

Monsieur le Bourgmestre José PAULET, comme beaucoup d'autres personnes, a tenu à lui rendre un dernier hommage dont voici ci-après quelques extraits de son discours.

« Le 5 mai 2010 Victor MARCHAL décédait. Le 6 août 2010, c'était au tour de Jules PARMENTIER de nous quitter. Aujourd'hui, nous avons la grande tristesse de te dire adieu, tu étais notre dernière mémoire en ta qualité si on peut dire d'ancien prisonnier de guerre....

...Vous étiez nos trois derniers anciens héros, ai-je envie de dire. Mais aujourd'hui cher Jacques, tu es le tout dernier à qui nous voulons de tout cœur, rendre un dernier hommage....

...Né à Gesves, le 11 juin 1919 et y décédé ce mardi 14 mars, comme ton ami Jules, mort à quelques jours de ses 96 ans, toi Jacques tu aurais atteint tes 98 ans le 11 juin prochain....

...Cher Jacques, ce midi, j'ai souhaité par respect et reconnaissance te rendre un dernier hommage publiquement et officiellement au nom de notre Commune et de ses institutions publiques que sont le Collège et le Conseil communal.

Chère famille, vous devez savoir que Jacques a fait partie de cette génération de braves qui, pour la Belgique, notre pays, ont donné 5 années de leur jeunesse. Puisse qu'aujourd'hui, Jacques repose en paix, sa paix mais aussi celle dont, grâce à lui et à tous ceux qui ont vécu ces années de guerre, nous bénéficions depuis bientôt 72 ans....

...Les associations patriotiques du Grand Gesves sont bien présentes aujourd'hui par ses porte-drapeaux que je salue et remercie pour leur présence, non seulement gesvois mais aussi de Namèche, Havelange, Assesse et Ohey. Vous n'êtes pas moins de 17 porte-drapeaux à être venus dire adieu à notre ami Jacques....

...Jacques fut fait prisonnier et déporté à SANDBOSTEL au STALAG.10B dont il fut libéré le 29 avril 1945. Il faut savoir qu'il y eut entre 8000 et 50.000 morts dans ce camp. Il allait travailler dans une ferme et son collègue de travail était russe.

...Il répétait souvent qu'à recommencer, il referait la même chose. Jusqu'au bout il fut courageux et lucide....

...Avec une pensée pour Madame SEUMOIS décédée en 1967, à ses enfants, à sa compagne et à toute sa famille endeuillée, je me dois de leur présenter mes plus sincères condoléances en mon nom et en celui de la population gesvoise toute entière.

José PAULET - Bourgmestre
Lundi 20 mars 2017



Monsieur José BOHON, de la section FNAPG de Namèche, dont Jacques SEUMOIS était Président, a également tenu un discours devant le monument aux Morts de 14-18 et 40-45 au cimetière de Gesves dont voici quelques extraits :

...Le départ de Jacques, c'est encore la flamme d'un témoin et victime de ces affres qui s'éteint. Ils ne sont plus que près de 220 survivants sur 200.000 soldats belges faits prisonniers par l'envahisseur en mai 1940 et envoyés en Allemagne dans des quadrilatères de barbelés, ces camps appelés stalags, c'était le XB pour Jacques et il était situé à SANDBOSTEL, à 50 kms de HAMBOURG....

...65.000 soldats belges sont restés 5 longues années dans ces conditions, Jacques était des leurs :

- 5 années qu'il est enlevé à l'affection des siens
- 5 années qu'il est privé de liberté
- 5 années qu'il lui est imposé privations, humiliations.
- 5 années détruites dans la plus belle partie de la vie d'un homme....

....Merci Président ! Pour ton dévouement, pour le civisme et la fraternité que tu as inlassablement donnés. Prouvons-lui notre reconnaissance et honorons sa mémoire par quelques instants de recueillement.

José BOHON - FNAPG de Namèche

Subsides aux associations locales

Comme chaque année, les associations gesvoises peuvent solliciter un subside communal pour l'année en cours.

Le formulaire de demande de subside est téléchargeable sur le site Internet communal www.gesves.be, page d'accueil. Il peut également être retiré auprès du Service Finances.

Ce formulaire doit être complété et rendu au Service Finances pour le 1er mai 2017 au plus tard.

Pour plus d'informations : Mme Coralie Ghilain - 083 670 308

Communiqué de presse de l'AFSCA

Grippe aviaire : prolongation des mesures de prévention avec de nouveaux assouplissements

Le risque que représente la grippe aviaire étant toujours globalement présent, les mesures de préventions seront prolongées à partir du 11 mars avec certains nouveaux assouplissements pour des situations qui entraînent peu de risque de contact avec les oiseaux sauvages.



Le ministre de l'Agriculture Willy Borsus : « Alors que le nombre de cas chez les oiseaux sauvages est toujours très élevé dans les pays limitrophes, la tendance est légèrement plus favorable chez les oiseaux captifs. Une analyse de risque spécifique permet de déterminer certains assouplissements dans des circonstances qui présentent peu de risques de contact avec les oiseaux sauvages. Je suis pleinement conscient des contraintes imposées à l'ensemble du secteur. Les éleveurs professionnels entrent dans leur cinquième mois de confinement. C'est une situation inédite dans notre pays mais justifiée par l'ampleur de la situation dans l'ensemble de l'Europe. Les mesures de lutte contre la grippe aviaire sont systématiquement adaptées en fonction des données épidémiologiques actualisées. En l'absence de nouveaux cas détectés en Belgique, de nouveaux assouplissements pourraient intervenir dès le 18 mars. J'encourage cependant les éleveurs d'oiseaux – professionnels et particuliers – à continuer à respecter avec fermeté l'ensemble des mesures indispensables à la protection de la santé animale dans notre pays car le danger n'est pas – encore – totalement derrière nous. »

Quelle est la situation actuellement ?

La situation montre qu'alors que le nombre de foyers chez les oiseaux captifs a tendance à diminuer dans les pays voisins, le nombre de contaminations constatées chez les oiseaux sauvages demeure très important.

En Belgique, outre le premier cas chez un détenteur amateur d'oiseaux d'ornement, 2 oiseaux sauvages contaminés ont jusqu'à présent été trouvés, le dernier fin février. Le virus de la

grippe aviaire est donc toujours présent chez les oiseaux sauvages. Le risque de contamination par la grippe aviaire des volailles et des oiseaux qui peuvent avoir des contacts avec les oiseaux sauvages est donc toujours réel !

Qu'est-ce qui a changé à partir du 11 mars ?

Les mesures préventives pour la grippe aviaire sont à nouveau prolongées de 30 jours, jusqu'au 9 avril. Par conséquent, les volailles et oiseaux doivent toujours être enfermés ou détenus sous filets pour empêcher les contacts avec les oiseaux sauvages. Les assouplissements décidés la semaine passée pour le confinement des pigeons et des rapaces sont maintenus. De nouveaux assouplissements concernant les rassemblements (expositions, concours, chanteries, bourses, ...) auxquels participent les amateurs sont possibles. Ces rassemblements sont à nouveau ouverts pour tout oiseau et toute volaille. Restent interdits : la vente par les amateurs sur les marchés publics (les marchés organisés par les communes et villes), ainsi que les vols de concours et d'entraînement de pigeons.

Si aucune nouvelle contamination n'est constatée la semaine prochaine, de nouveaux assouplissements pourraient intervenir dès le 18 mars. En effet, les experts suggèrent une période d'attente de minimum 21 jours à compter de la dernière détection en Belgique, tout en tenant également compte de la situation dans les pays limitrophes.

L'ensemble des mesures est consultable sur le site internet de l'AFSCA :

- Toutes les informations concernant la grippe aviaire : www.afsca.be/santeanimale/grippeaviaire/
- Pour les amateurs : www.favv.be/santeanimale/grippeaviaire/detenteursamateurs.asp

Personne de contact pour la presse francophone :
Jean-Sébastien Walhin : 0476 885 077

<i>Li prètims</i>		<u>Le printemps</u>	
L' prètims èst v'nu à l' cwane di l' uch, Tot doûcèt'mint su sès tchaussons. I m' a mostré sès franfêrluches Tot è soflant s' novèle tchanson.	Le printemps est venu au coin de la porte Tout doucement sur ses chaussons Il m'a montré ses fanfreluches Tout en soufflant sa nouvelle chanson.	Choûtez, di-st-i, ç' qui dj' vos va dire: Dins saquants djoûs, dji sèrè bia. Dj' aurè fait m' baube, po vos sorire Et dji r'vèrè avou l' solia.	Ecoutez, dit-il, ce que je vais vous dire : Dans quelques jours, je serai beau. J'aurai fait ma barbe, pour vous sourire Et je reviendrai avec le soleil.
Choûtez, di-st-i, ç' qui dj' vos va dire: Dins saquants djoûs, dji sèrè bia. Dj' aurè fait m' baube, po vos sorire Et dji r'vèrè avou l' solia.	Ecoutez, dit-il, ce que je vais vous dire : Dans quelques jours, je serai beau. J'aurai fait ma barbe, pour vous sourire Et je reviendrai avec le soleil.	Lès p'titès fleûrs sèront st-à l' fièsse, Avou leûs ouys pa-t't-avau tot. Vos lès vièroz rilèver l' tièsse, Foû d' leû cwsarsadje ou d' leû saurot.	Les petites fleurs seront à la fête Avec leurs yeux un peu partout Vous les verrez relever la tête Hors de leur corsage ou de leur sarrau.
Lès p'titès fleûrs sèront st-à l' fièsse, Avou leûs ouys pa-t't-avau tot. Vos lès vièroz rilèver l' tièsse, Foû d' leû cwsarsadje ou d' leû saurot.	Les petites fleurs seront à la fête Avec leurs yeux un peu partout Vous les verrez relever la tête Hors de leur corsage ou de leur sarrau.	Dins lès fouyadjes ou dins lès crayes, Lès p'tits mouchons pwatront à nid Et lès galants mwin.neront pa l' taye Lès djon.nes fèyes dins l' pré flori.	Dans les feuillages ou dans les fentes Les petits oiseaux construiront leur nid Et les galants mèneront par la taille Les jeunes filles dans le pré fleuri.
Quand dji r'vèrè à l' cwane di l' uch, Tot doûcèt'mint su mès tchaussons Dj' aurè pièrdû mès fanfêrluches, Mais dji vos laîrè m' dérène tchanson.	Quand je reviendrai au coin de la porte Tout doucement sur mes chaussons J'aurai perdu mes fanfreluches Mais je vous laisserai ma dernière chanson.		

Georges MICHAUX

Grippe aviaire : informations aux amateurs de volailles et d'oiseaux

Suite à la découverte de la grippe aviaire chez un hobbyiste dans la commune de Lebbeke ce 1er février, différentes mesures de prévention ont été rendues obligatoires qui touchent aussi les **hobbyistes** de volailles et d'oiseaux **partout en Belgique**.

L'objectif des mesures est en **premier lieu de protéger au maximum les oiseaux détenus en captivité contre la grippe aviaire**. Cette maladie des oiseaux est très contagieuse, douloureuse et mortelle pour ces animaux. Actuellement, le virus de la grippe aviaire circule beaucoup dans les oiseaux sauvages, presque partout en Europe, et est facilement transmis entre oiseaux par des contacts directs. Les mesures préventives visent à empêcher cette transmission en évitant au maximum les contacts entre vos oiseaux et les oiseaux sauvages.

Quelles sont ces mesures de prévention ?

- Vous devez **confiner ou protéger** vos volailles et vos oiseaux de façon à éviter les contacts avec les oiseaux sauvages. Le confinement peut se faire en enfermant vos animaux dans un bâtiment mais il est aussi possible de les laisser à l'extérieur, si ils se trouvent sur un terrain ou une partie de terrain qui est entièrement fermée au moyen de treillis ou de filets, tant sur les côtés qu'au-dessus. Les mailles du treillis ou du filet peuvent avoir un diamètre maximum de 10 cm de sorte que les oiseaux sauvages de la taille d'un canard ne puissent pas passer au travers. Une toiture étanche n'est pas obligatoire, mais est tout de même recommandée.
- Vous devez aussi **nourrir et abreuver** vos volailles et oiseaux à l'intérieur ou de façon à rendre impossible le contact avec les oiseaux sauvages. En outre, vous ne **pouvez pas les abreuver avec de l'eau de réservoirs d'eaux de surface ou de l'eau de pluie accessibles aux oiseaux sauvages**, à moins que cette eau ne soit traitée pour garantir l'inactivation des virus éventuels.

En outre, les marchés et rassemblements de volailles et d'oiseaux sont temporairement interdits afin de ne pas donner l'occasion à cette maladie de se répandre dans le secteur amateur. Nous entendons par un rassemblement tout événement ou activité auquel des oiseaux provenant de différentes origines sont rassemblés au même endroit.

Rappelons également que l'AFSCA a indiqué que les viandes de volailles et les œufs peuvent être consommés en toute sécurité.

En cas de question, vous pouvez consulter le site de l'AFSCA www.afsca.be/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp ou contacter le 0800/99.777.

José PAULET
Bourgmestre en charge du bien-être animal

0800 30 030 : la Ligne Ecoute Violence Conjugale



En Wallonie, plus de 16 000 plaintes pour violence conjugale ont été enregistrées pour l'année 2015. En parler reste pourtant difficile, qu'il s'agisse de violence verbale, physique, psychologique, sexuelle ou économique.

Cette permanence téléphonique est accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h.

En dehors de ces heures, les appels sont renvoyés vers le service Télé-Accueil afin d'assurer une permanence 24h/24 et ce depuis la date symbolique du 8 mars dernier, Journée internationale des droits des femmes.

Si vous êtes confronté à une situation de violence entre partenaires, directement ou indirectement, comme particulier ou professionnel, n'hésitez pas à former le numéro gratuit 0800 30 030 : une équipe spécialisée est à votre écoute !

Le site Internet <http://www.ecouteviolencesconjugales.be> met également à votre disposition des outils tels qu'un répertoire de services d'accompagnement.

C'est aussi l'occasion de rappeler les numéros des principales lignes d'écoute spécialisées auxquelles vous pouvez faire appel :

Télé-Accueil	107
Ecoute Enfants	103
Centre de Prévention du Suicide	0800 32 123
Ligue Alzheimer	0800 15 225
SOS Viol	0800 98 100
Aide Info Sida	0800 20 120
Cancer Info	0800 15 801
Infor Drogues	02 227 52 52

Notez que ces lignes ne sont pas des numéros d'urgence : en cas d'urgence, appelez le 112 !



Daniel CARPENTIER

1^{er} Echevin

GESVES
info

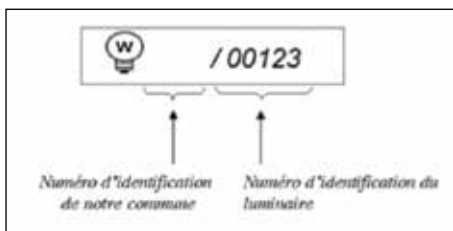
Avis à la population Comment signaler une panne d'éclairage public ?

En collaboration avec ORES, l'opérateur du réseau de distribution électrique, la Commune s'est dotée d'un outil de signalement des pannes d'éclairage public. Grâce à un système de cartographie informatisée, nous accédons désormais en temps réel à la situation des points lumineux installés sur notre entité. Nous pouvons ainsi gérer chaque luminaire de manière individualisée.

ORES a entamé une campagne pour identifier chacun des luminaires ou des ouvrages d'éclairage public communal au moyen d'une plaquette signalétique. Celle-ci porte un numéro unique pour chaque luminaire.

La plaquette signalétique peut être horizontale, verticale, en plastique rigide, en aluminium ou se présenter sous la forme d'une étiquette autocollante.

L'identification se compose toujours comme suit :



Désormais, pour signaler un luminaire en panne ou un quelconque problème d'éclairage public, il vous suffit de :

1/ Relever le **numéro d'identification** du poteau d'éclairage public défectueux qui se trouve sur le poteau, noter le nom de la rue, le numéro de la maison la plus proche.

2/ Vous rendre sur le site internet www.ores.net, à la rubrique **Signaler un lampadaire en panne**, compléter les informations demandées et indiquer le numéro d'identification complet et/ou l'adresse du luminaire en panne.

Si vous le souhaitez, vous aurez également la possibilité de demander à être informé de l'état d'avancement du dépannage à condition de renseigner votre adresse courriel.

OU

Téléphoner au service de l'éclairage public de la commune de Gesves : **083/670 335 (Mme Valérie Bayet)**

OU

Téléphoner au centre d'appel **d'ORES au 078/78.78.00**

=> L'intervention sera planifiée dans les 15 jours ouvrables maximum (pour une simple panne) ou dans les semaines qui suivent (en cas de remplacement d'armature ou défaut de câble), en fonction des autres interventions à réaliser dans le secteur et de l'urgence de la situation.

Grâce à ce nouveau service en ligne, notre ambition partagée avec ORES est de vous offrir une qualité de service encore meilleure (ex : éviter les délais de réparation trop longs). Nous comptons sur votre collaboration pour que ce système encore débutant se mue en un véritable succès. Vous participerez ainsi activement à un meilleur cadre de vie pour tous.

Merci d'avance !

TOUTFAIRE

LIZIN
s.a.

matériaux de construction

Aménagement extérieur - Gros oeuvre
Assainissement - Couverture
Isolation - Cloison
Outillage - Quincaillerie

E-mail : lizin@toutfaire.com
Rue de la Fagne 32 • 5330 ASSESSE
Tél 083 65 50 94 • Fax 083 65 64 04

Ingrid SACRE

- Massothérapeute
- Réflexologie plantaire
- Reiki
- Bilan en fleurs de Bach

Pour un nettoyage de votre organisme, venez chercher votre sève de bouleau et complétez avec un drainage lymphatique ou une réflexologie plantaire

Rue Brionsart 139 - 5350 OHEY
www.massotherapie-sacre.be
0475/348.293



Eddy BODART

2^{ème} Echevin

GESVES
info

L'agenda de Gesves extra....

Mercredis'traction du 26 avril : les Jardins d'Annevoie (visite adaptée aux enfants et plaine de jeux)

PAF : 10 € - Renseignement et inscription via le site Internet www.gesvesextra.be

La ludothèque : Prochaines dates d'ouverture : mercredi 19/04, 24/05 et 21/06 de 14 à 18 heures

Pour tout renseignement et inscriptions : Valérie Dubois, coordinatrice : valerie@gesvesextra.be

0491/36.05.78 - www.gesvesextra.be



La plaine communale vivra en mode PIRATES !



La plaine de vacances communale, agréée ONE, invite vos enfants de 2,5 ans à 15 ans à être les acteurs d'une étonnante aventure. Une histoire à vivre **du 3 au 28 juillet 2017** sur le site de l'Administration communale.

Elevée sur une île connue de peu de monde, Eva a grandi en regardant la mer, les bateaux et les pirates qui revenaient de leurs expéditions mystérieuses.

Dans sa tête, c'est sûr : plus tard, elle sera Capitaine d'un navire à la tête d'un équipage prêt à parcourir les mers avec elle et à faire la fête à chaque retour sur terre...

En juillet, c'est un vieux compagnon d'armes que les enfants retrouveront. Il se souvient de celle qui a pris le nom de Capitaine GESVA avec pour devise : « GESVA le dire, c'est bien... GESVA le faire, c'est mieux ! ».

Son récit nous permettra de revivre avec les enfants 4 moments de la vie de Capt'ain GESVA. A la manière d'un livre « dont votre enfant est le héros », il faudra faire des choix et relever des défis.

Cela modifiera-t-il son histoire ? Les enfants le décideront...

Ainsi, **la 1^{ère} semaine**, nous découvrirons l'île des pirates et aiderons Eva à former son équipage ! Comment convaincre des marins alors qu'on est une jeune femme ? Qui voudra en faire partie ? Quelle sera la réaction des autres capitaines : Pat, Crochet, Rackham et autres Barbe noire ?

En **2^e semaine**, Eva, ayant eu connaissance de l'existence d'une carte au trésor, fera tout pour la retrouver. Quels seront les obstacles à franchir ? De quel trésor s'agit-il ? A qui appartient-il ? Des choix importants devront être faits par les enfants et même les parents en fin de semaine... avec un boucan vraisemblable le vendredi si tout se passe bien ! (Certains désignaient les pirates comme des « Boucaniers », en référence aux boucans -des fêtes bruyantes avec BBQ !- qu'ils organisaient sur leur île).

La **3^e semaine**, nous quitterons l'île pour naviguer sur les mers. Pour quelle destination ? Comment s'orienter sur l'eau et diriger un navire ? Quelles rencontres ferons-nous ? Et si nous devenions plutôt des corsaires ?

Une journée particulière clôturera le mois de plaine loin de l'île de départ. Ce sera la destination prise avec les enfants de notre **4^e semaine** qui pourraient contribuer à faire entrer la Capitaine GESVA dans l'histoire :

« GESVA le dire, c'est bien... GESVA le faire, c'est mieux ! ».

Où irons-nous ? Pour y découvrir quoi ?

Cette année encore, l'équipe des animateurs emmènera les enfants, répartis en 7 tranches d'âge, dans des activités ludico-crétivo-dynamiques laissant une place énorme à l'imaginaire, la vie en groupe et l'esprit de vacances.

L'espace et le nombre d'animateurs nous obligent à limiter le nombre d'enfants à une trentaine d'enfants par équipe (Une vingtaine chez les plus petits).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions débuteront le samedi 13 mai 2017, à la Maison de l'Entité (Faulx-les-Tombes), dès 8h (A partir de 10h pour les non Gesvois).

NOUVEAU : Dès le 13 mai, 9h30, il vous est possible de vous inscrire en ligne via le site www.gesves.be ou www.coala.be.

Par la suite, une permanence est mise en place à la Coordination ATL les mardis et vendredis.

Les infos, le projet d'accueil et les documents nécessaires sont disponibles sur le site de la Commune www.gesves.be et auprès de la Coordination ATL située à l'Administration communale

(Olivier Geerkens et Christophe Duez).

Païement à l'inscription !

ATTENTION : Preuve de virement anticipé ou **Bancontact** uniquement !

L'équipe d'animateurs s'est réunie durant les vacances de Pâques pour peaufiner son projet thématique et se coordonner pour accueillir au mieux chaque enfant. Nous cherchons cependant encore quelques animateurs surtout pour la période du 17 au 28 juillet).

La priorité est donnée aux animateurs qualifiés ou en formation mais les préparations en sous-groupes sont en cours : ne tardez pas à postuler si vous avez 16 ans au moins.

Rappel : La commune soutient financièrement tout jeune qui entre dans une démarche de formation à l'animation et qui fait son stage pratique à la plaine de vacances.

Candidature et infos auprès du Coordinateur - Olivier

Geerkens - 0476 968 430 - olivier@coala.be



Service d'Accueillantes d'Enfants Conventionnées



Au service des jeunes parents, nous sommes un service d'accueillantes d'enfants conventionnées couvrant tous les arrondissements de Dinant, Philippeville ainsi que les communes de Profondeville, Andenne, Gesves et Ohey.

Notre objectif est d'offrir à chaque enfant un accueil personnalisé, pour être au plus près de ses besoins, de ses rythmes et, lui permettre d'être acteur de son développement.

A cette fin, nous sélectionnons nos accueillantes en fonction de leurs aptitudes professionnelles et les encadrons individuellement. Nous leur assurons également, chaque année, une formation continue relative à la petite enfance et à leurs responsabilités éducatives spécifiques.

Vos accueillantes ayant un milieu d'accueil sur Gesves :

- GRASSERE LAURE : co-accueil - Chaussée de Gramptinne - 0472/36.15.87
- CLAREMBAUX FANNY : co-accueil - Chaussée de Gramptinne - 0472/79.63.01
- DE MELO ALCINEIDE : accueillante à son domicile - 083/69.07.67

Pour toute information, prenez contact avec notre service ASBL « Les Arsoilles » - Vie féminine, rue Edouard Dinot, 21/5 à 5590 Ciney
Tél : 083/ 21.35.92 - 083/ 21.48.90 - Fax : 083/ 21.35.93

Toute une équipe d'assistantes sociales est disponible pour vous aider à faire le bon choix. Nos permanences ont lieu tous les jours de 9h à 12h.

Besoin d'une accueillante pour vos enfants ?... Des solutions existent près de chez vous...

Enquête
Améliorer
l'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE
à Gesves

Cela fait maintenant 10 ans que la commune de Gesves est entrée dans le Décret ATL (L'Accueil Temps Libre : moments où les enfants sont encadrés en groupe par d'autres personnes que leur famille ou leurs enseignants)
Tous les 5 ans, nous devons réaliser un état des lieux de la situation de l'accueil extrascolaire dans le but de l'améliorer en répondant au mieux aux besoins et souhaits de tous.

Ainsi, nous recherchons l'avis de tous les « acteurs ATL » agissant sur le territoire communal :

- ceux qui « organisent » (opérateurs associatifs, culturels et sportifs, écoles,...)
- ceux qui en bénéficient (parents et enfants)

Le questionnaire peut être complété, de préférence, directement via les sites www.gesves.be, www.gesvesextra.be ou www.coala.be

Plus d'infos : christophe@coala.be
0476 / 968 428

Pour les adeptes du papier, des questionnaires sont disponibles à l'administration communale (Accueil et bureau Coordination ATL).

« A CONTRE COURANT » de la Compagnie Odile Pinson Le mardi 27 juin à 19h GESVES

« C'est la crise! Odile et Louis décident de s'engager...Ils font le choix **radical d'inventer leurs propres méthodes pour produire eau, gaz et électricité** à la maison. Ils ont choisi de vivre en autonomie d'énergie, et pour cela, ils sont prêts à tout.



Comment produire de **l'électricité**? Il suffit d'aller à la pêche et les **anguilles** électriques vont travailler pour vous ! Et si les batteries de vos appareils sont **à plat**, enfilez « le **plastron** chargeur» qui **convertira vos efforts physiques en kilowatt!** Produire son propre combustible n'est plus un problème avec le « **gaz volatil** » qui recycle les fientes de vos oiseaux ! Quant à l'eau... il va falloir **pédaler pour récupérer sa propre transpiration et la faire circuler dans les tuyaux !**

Le public se retrouve à observer le quotidien de ce couple **d'écolo-givrés**, comme s'il était sur le pas de sa porte, découvrant un ingénieux assemblage de **mécanismes ménagers**, actionnés à la seule force physique. Rien de plus efficace que l'huile de coude, mettre la main à la pâte et se retrousser les manches ! Ces **bricoleurs du dimanche**, bourrés de bonnes intentions, glissent, dérapent, aveuglés par une flamme d'utilité publique, un espoir absurde, et leur humanité apparaît de plus belle. »



Pour bien commencer l'été, venez partager ce moment festif et ludique avec nous !

Rendez-vous à 19h, derrière l'école René Bouchat, pour découvrir les « trucs et astuces » qui préserveront la planète....!

Accès via le parking derrière l'Administration communale ou la rue Ry del Vau

Prévente 6€ - Entrée sur place, le jour-même : 8€

Réservations au guichet Tourisme :

Renaud Etienne – 083/670 214

renaud.etienne@publink.be

Lien vers le site de la compagnie :

www.odilepinson.com

Place aux petits Gesvois, samedi 25 mars 2017

Près de trente enfants âgés de 8 à 12 ans ont participé à la deuxième édition de « Place aux petits Gesvois » qui s'est déroulée tout au long de la journée du 25 mars 2017. Souvenez-vous, de 2008 à 2013, "Places aux enfants" avaient déjà mobilisé enfants et hôtes... Certains d'entre eux sont des fidèles !

Cette manifestation permet aux enfants de visiter des lieux qui leur sont généralement peu ou pas accessibles, de rencontrer les professionnels de métiers qui les font parfois rêver ou qu'ils découvrent pour la première fois... de quoi faire naître des vocations ou des passions. Ainsi, les hôtes fidèles sont mis à l'honneur et le rappel d'une opération qui n'est pas neuve est bénéfique pour tout le monde.

Le soleil était de la partie et les enfants ont pu « toucher » tout ce qui fait la vie des artisans qui nous entourent : fabriquer des macarons, des steaks hachés, du fromage, du shampoing bio, de la crème de soin, escalader l'arbre séculaire du domaine de Mozet, peindre une œuvre d'art abstrait à Sorée, travailler l'argile; prendre soin des chevaux aux Ecuries de Faulx, découvrir les outils du tailleur de pierre, du garagiste, des « hommes du feu » ; plonger au cœur de l'ordinateur et comprendre l'environnement, ...

Nos « hôtes d'un jour » ont permis à toutes et tous de s'émerveiller face aux métiers qui produisent tout ce qui fait leur quotidien; nous les remercions de tout cœur pour leur accueil chaleureux et actif :

- à **Gesves** : la boulangerie Sohet-Laloux, la boucherie Bourgeau, Marcel Haulot (conseiller en énergie), Mehdi Bhanji de Fusion-K (informaticien), Wendy Bernard (tailleur de pierre) ;
- à **Faulx-les Tombes** : Les Ecuries de Faulx, la pharmacie Lamproye, le salon Audace Coiffure, Marie-Anne Rasquin (céramiste) ;
- à **Goyet** : la Fromagerie du Samson ;
- à **Mozet** : le Domaine de Mozet et Mr Sadzot (élagueur) ;
- à **Hautbois** : le garage Blom ;
- à **Sorée** : Christine Chapelle (artiste peintre) ;
- à **Andenne** : l'équipe des pompiers.

Grâce aux sympathiques « passe-murailles », tous les enfants ont pu se déplacer et rejoindre les artisans ! Merci à Mmes Jentgen, Charles, Theys, Gotfroid, Anciaux, Bourguet ainsi qu'à Mr et Mme Brix-Clément..... et à Eric et son proxibus !

Nous nous réjouissons d'amener encore plus d'enfants à découvrir ces métiers passionnants l'an prochain !





Etat-civil

LES NAISSANCES

Déborah STETENFELD, fille de Sébastien et de Vanessa HOUILLET (F-L-T), née le 05/01/2017
 Olivia HERMANS, fille de Sébastien et de Roxane DEGEMBE (Haltinne), née le 24/01/2017
 Iliamo AKINCI, fils de David et de Vanessa HOEBEKE (Haltinne), né le 18/01/2017.
 Lucie GUILLAUME, fille de Godfried et de Anne-

Sophie HERMAN (Gesves), née le 02/02/2017
 Aaliyah PLENEVAUX, fille de Cédric et de Céline Puit (Gesves), née le 06/02/2017
 Louis THOMAS, fils de Loïc et de Aurore DANGOISSE (F-L-T), né le 12/02/2017.
 Rosalie CLAUDE, fille de Adrien et de Adeline WARZEE (Sorée), née le 03/03/2017
 Dries VANMESSEN, fils de Cédric et de Elodie

NAOME (F-L-T), né le 08/03/2017
 Magda SCHOONEJANS, fille de Hugues et de Angélique Baclin (Gesves), née le 04/03/2017
 Achille NICOLAS, fils de Morgan et de Virginie BRICART (Gesves), né le 11/03/2017
 Gabriel VANDEVEN, fils de Marc et de Anne ARGENTO (Gesves), né le 13/03/2017

LES MARIAGES

Frédéric VANZEMBERGH et Laurence GILSON (Haltinne), le 21/01/2017

Johan LEONET et Alexandra DEPREZ (F-L-T), le 04/03/2017

Stéphane SIMON et Valérie WARSCOTTE (Mozet), le 25/03/2017

LES DECES

Jacqueline HENARD, 70 ans, célibataire (Ohey), le 12/01/2017
 Renée BORSU, 88 ans, veuve de Joseph Haibette (Meux), le 13/01/2017
 Pierre DONT, 93 ans, époux de Julia Van Lierde (Mozet), le 14/01/2017
 Paul DUMON, 77 ans, veuf de Michèle Puissant (Gesves), le 27/01/2017
 Pierre AUSLOOS, 65 ans, époux de Dominique Delpierre (F-L-T), le 28/01/2017
 Suzanne WATHELET, 93 ans (Mozet), le 29/01/2017
 Christian LAMPROYE, 68 ans, célibataire (F-L-T), le 31/01/2017

Rosa VIGNERON, 80 ans, veuve de Joseph Verlaine (Haltinne), le 03/02/2017
 Léon MARMIGNON, 86 ans, veuf d'Huguette Gauthier (F-L-T), le 07/02/2017
 Daniel NAUTS, 71 ans, veuf de Thèodorine Mignolet (Gesves), le 05/02/2017
 Yvonne LEROY, 88 ans, veuve de Léon Bodart (Mozet), le 08/02/2017
 Micheline STEENHAUT, 70 ans, divorcée (Gesves), le 03/08/2017
 Marcel CAPPE, 62 ans, divorcé (Haltinne), le 12/02/2017
 Edmond ABRAHAM, 96 ans, veuf de Marie-Cécile Brisfer (Andenne), le 17/02/2017
 André MAREE, 54 ans, époux de Patricia Sorée

(Gesves), le 01/03/2017
 André LIBION, 94 ans, veuf de Mathilde Hoppe (Sorée), le 02/03/2017
 Willy DESCY, 87 ans, époux de Jeanne Distave (Gesves), le 01/03/2017
 Suzanne VERENNE, 76 ans, épouse de Michel Alardot (Mozet), le 03/03/2017
 Vincent BARCY, 48 ans, divorcé (Haltinne), le 04/03/2017
 Marcelle GOURGUE, 92 ans, veuve de Raymond Frère (Andenne), le 09/03/2017
 Isabelle FLAHAUT, 94 ans, veuve de Jules Flahaux (Andenne), le 11/03/2017
 Jacques SEUMOIS, 97 ans, divorcé (Gesves), le 14/03/2017

Un voyage à l'étranger en vue ?



Votre pays de destination n'exige pas la détention d'un passeport ? (infos sur le site www.diplomatie.belgium.be)

Un document d'identité reste cependant obligatoire, pour les adultes comme pour tous les enfants. En effet, tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID pour partir à l'étranger, même dans un pays voisin. Pour l'obtenir, l'enfant doit se présenter, accompagné de son représentant



légal, à la commune de son lieu de résidence, muni d'une photo récente sur fond blanc.

NB : La liste des pays acceptant les cartes d'identité et les Kids-ID est disponible sur le site www.ibz.rrn.fgov.be « documents d'identité, accès à l'étranger ».

- Attention ! Un délai d'environ 2 semaines est nécessaire avant l'obtention de toute carte.
- Afin d'éviter toute mauvaise surprise, il convient de vérifier la date de validité des documents d'identité en votre possession : certaines destinations exigent une date de validité d'au moins 6 mois à la date du retour.

Commune de Gesves - Service population - Chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9H à 12H30. Permanence le mercredi de 14H à 19H30 (sauf en juillet et août)

Tél : 083/670.212 - SERVICE AU CITOYEN : cabine-photos (6 photos pour 5 €)



trilles et

clapotis

Bulletin du PCDN n° 24

En savoir plus sur la nature...



Au potager bio

L'association des cultures, aussi appelée compagnonnage, n'est pas une nouvelle technique. Elle a été laissée de côté au profit d'autres méthodes (chimiques très souvent), mais on y revient ! Ce compagnonnage est notamment présent dans les cultures biologiques et biodynamiques.

Le procédé est simple : il s'agit d'associer des plantes entre elles, l'une profitant des qualités de l'autre et inversement, probablement à cause de substances excrétées par leurs racines. De ce fait, on évite souvent l'utilisation de pesticides.

L'espace est également plus productif que ce soit au niveau de la surface ou au niveau de l'alternance entre cycle court et cycle lent.

Pour pratiquer cette technique, il faut veiller à deux choses :

- la première est d'éviter de cultiver côte à côte des membres de la même famille horticole,
- la seconde est de ne pas pratiquer de **monocultures intensives** qui deviennent des cibles de choix pour les nuisibles.

Quelques exemples de plantes amies associées dans le jardin:

- La **carotte** a pour plante amie le **romarin**. En retour, le romarin permet d'éloigner les mouches de la carotte sans avoir besoin d'utiliser un **pesticide**.
- Les **haricots, maïs et courges** vont ensemble mais n'apprécient pas les pois, oignons et haricots.
- Les **myosotis et les framboisiers** sont alliés contre les vers de framboisier.
- Les **capucines, rangs de tomates, choux, carottes, pommes de terre, haricots** sont alliés contre les mouches blanches (aleurodes).
- Les **œillets d'Inde** associés aux tomates, choux, haricots, carottes, pommes de terre et poireaux luttent efficacement contre les mouches blanches.
- La **ciboulette et les rosiers** s'associent pour contrer contre l'oïdium et les taches noires.
- Le **romarin, le thym et le chou** luttent ensemble contre pucerons et piéride.
- La **tomate et le chou** s'associent contre la piéride.
- Les **carottes et les tomates** sont amies.

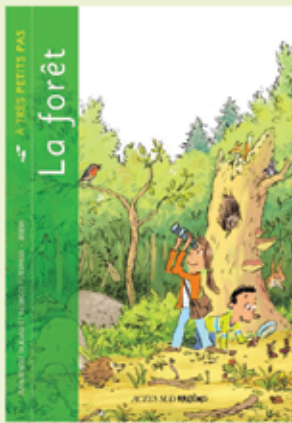
Carottes, choux et laitues ne vont pas ensemble, évitez de les associer.

Envie d'en savoir plus : consulter les sites de « **consoglobe** » et « **ecoconso** » et le guide illustré ci-contre.

FP

Ce Guide *Terre vivante*, **relié et abondamment illustré**, présente tout ce qu'il faut savoir pour réussir son **potager bio**. Des **semis** à la **conservation**, vous y trouverez rassemblés tous les fondamentaux, tous les **conseils** pour **cultiver, protéger des maladies et ravageurs**, et conserver 100 **légumes, plantes aromatiques, fruits et petits fruits**... Il présente aussi les **recettes** de 300 jardiniers et les astuces des jardiniers de Terre vivante. Le guide de référence.





"La forêt" de la collection "A très petits pas" chez "Actes Sud Junior"

Très bon petit livre pour nos têtes blondes (niveau "Primaires") pour une initiation à la forêt, aussi bien les champignons, les arbres (record de hauteur, de longévité...), les animaux de toutes tailles, et leurs traces ... et un "quiz à la fin". Un vrai bonheur à découvrir en famille, ou un cadeau à l'occasion... dès 6 ans.
A recommander !

"Printemps vivant" de la Fédération des clubs CPN.

(Connaître et Protéger la Nature)

Très bonne réputation ...justifiée

Très bons textes, photos et dessins ...et tout ce qui concerne le printemps pour les jeunes curieux de (la) Nature !

Avec une rubrique "pour aller plus loin" ...livre à lire au printemps ...

Vivement conseillé !



Trésors d'enfance - Les oiseaux des rues et des jardins chez Fuzeau - avec un CD Livre destinés aux adultes, surtout aux enseignants des petits, avec un CD pour les enfants, reprenant des chansons dont la majorité est inconnue.

Tailler les arbres et les arbustes est un vrai casse-tête pour la plupart d'entre nous. Dominique Cousin nous montre une méthode simple, la « taille de transparence », mise au point par feu la Princesse Greta Sturdza, qu'il applique au quotidien sur les arbres et arbustes du célèbre jardin de Vasterival, en Haute-Normandie. Respectueuse des plantes, cette méthode de taille permet de mettre en valeur leur silhouette et leurs atours (floraison, feuillage, etc.) et autorise la cohabitation de nombreuses plantes au même endroit, pour multiplier les effets au fil des saisons.

- 25 exemples pour bien comprendre les méthodes simples pour tailler les arbres et arbustes ou rajeunir certains spécimens de valeur. Pour chaque espèce, le principe de la taille et les points importants à connaître.

- Un véritable cours tout en images : les photos, prises au long d'une année complète, montrent les gestes à réaliser et ceux à éviter. Des photos « avant/après » permettent de visualiser tous les bénéfices de cette méthode de taille.



Nos activités sont gratuites et ouvertes à tous... Rejoignez nous !

Pour suivre nos activités tout au long de l'année:  Facebook du PCDN de Gesves

Coordinatrice locale du PCDN « sensibilisation » : Florence Peytier:

Contact: 083 670 346 ou animationpcdngesves@gmail.com

Trophée communal du Mérite - Avis à la population

Chaque année, la Commune de Gesves décerne le Trophée communal du Mérite à des citoyens dont l'action, l'exploit ou la réalisation aura mis en valeur la commune de Gesves et ce, sur base des critères définis dans un règlement et sur base d'éléments relevant du caractère particulièrement méritant, de la performance de la valeur, de la répercussion, des conséquences de l'action, de l'exploit ou de la réalisation mises à l'actif de toute personne, association ou groupement culturel, social ou sportif de l'entité.

Les propositions de candidatures sont soumises à l'étude d'une Commission créée à cet effet, présidée par l'Echevin Monsieur Paul FONTINOY et comprenant 12 membres, et ce, conformément à l'article 2 du règlement d'ordre intérieur.

Les candidatures doivent être présentées pour le 30 avril 2017 sous enveloppe fermée intitulée « Candidature Trophée communal du Mérite » à l'Administration communale de Gesves, chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES

Le frelon asiatique bientôt parmi nous ?

Lu pour vous
L'Avenir mars 2017.

Le frelon asiatique se rapproche de nos frontières et représente une grande menace pour l'apiculture.

De la Chine à la Belgique.

Le frelon asiatique a beaucoup voyagé pour se retrouver à nos portes. Cet insecte originaire de Chine et cousin du frelon européen est arrivé au sein d'une cargaison de poteries déballée dans la région de Bordeaux en France, il y a 11 ans.

Depuis lors il se propage sans contrainte. Il a été observé aux frontières franco-belges ainsi qu'au sud du Grand-Duché de Luxembourg et dans la région de Tournai où un nid a été découvert en novembre dernier. Ce frelon n'est pas de nature agressive, toutefois, il ne restera pas indifférent s'il se sent menacé.

Etant donné qu'il s'agit d'une espèce invasive, son extension a des répercussions sur l'équilibre de l'ensemble des insectes et surtout une prédation importante sur l'abeille de nos ruches. Dans certaines régions françaises, des ruchers entiers ont été anéantis en quelques jours.

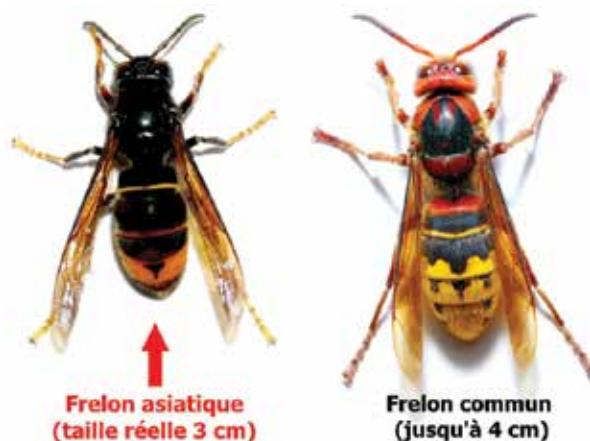
Comment distinguer les deux espèces ?

Le frelon asiatique est plus petit (3 cm) et moins coloré avec un thorax noir alors que le frelon commun (4 cm) porte les couleurs de la Belgique, il est noir, jaune et rouge. Le frelon asiatique forme principalement des nids plus grands (80 cm de diamètre) perchés dans le feuillage de grands arbres ou dans les buissons. De son côté, le frelon européen crée des nids dans les terriers, les vieux murs ou les cheminées.

Que faire si vous découvrez un nid ?

Si vous découvrez un nid de frelon asiatique, il ne faut surtout pas essayer de le détruire car cela pourrait être dangereux. Il est préférable d'en prendre une photo et de l'adresser par mail à m.deproft@cra.wallonie.be en mentionnant la position du nid. Un formulaire est également disponible sur le site du Service public de Wallonie <http://biodiversite.wallonie.be/frelon> en cliquant sur l'onglet « observation en Wallonie ». Une fois repéré, le nid sera pris en charge par les pompiers ou par les équipes du Centre wallon de recherches agronomiques, un établissement scientifique de la Région wallonne (CRA-W).

Ces équipes spécialisées se chargeront de détruire le nid de manière professionnelle.



Si dans les prochaines semaines vous avez le privilège de découvrir un essaim..., mesurez donc la chance que vous avez!

Afin d'étendre leur colonie, les abeilles ont adopté un mode naturel de reproduction ou de multiplication qui consiste à se séparer de leur colonie d'origine pour en fonder une nouvelle.

Si vous le souhaitez, Monsieur Christian LAGRANGE se fera un plaisir de venir vous l'enlever afin de leur offrir une ruche où elles pourront établir leur nouvelle colonie.

Vous pouvez le joindre au 083/21.74.24.

Votre demande de changement d'adresse désormais possible par voie électronique.

Le citoyen n'est donc plus obligé de se déplacer à la Commune pour effectuer sa demande de changement d'adresse.

Il vous suffit, d'un ordinateur connecté à internet, d'un lecteur de carte d'identité et de suivre les instructions sur le site: <https://mondossier.rrn.fgov.be>

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Madame Stéphanie ARNOULD, 083/670.306 – stephanie.arnould@publilink.be



COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS

Bien présentés = bien collectés !

Afin de faciliter le travail des collecteurs tout en préservant leur santé, de permettre le dégagement rapide des déchets des trottoirs et d'assurer un tri de qualité, quelques règles élémentaires sont à respecter !

Le conditionnement de vos papiers-cartons

Vos papiers-cartons ne peuvent pas être présentés en vrac ! Ils doivent être **dépliés, ficelés ou glissés dans une boîte en carton** résistante et fermée.



N'utilisez pas de bandes adhésives pour fermer les caisses ou relier les cartons.

N'utilisez pas de contenant (sacs, bâches...) en plastique pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.



Jours de collecte

Veillez à respecter le jour de collecte des papiers-cartons. Pour rappel, les dates de collectes se trouvent dans le calendrier sur www.bep-environnement.be.



Horaire de dépôt

Sortez vos déchets avant 6h00 le matin du jour de collecte ou la veille au soir après 18h00.



Lieu de dépôt

Faites en sorte que vos papiers-cartons soient bien visibles et accessibles en bord de voiries et évitez de les déposer dans la rigole quand il pleut.



En cas de chantier dans votre rue et/ou inaccessibilité, placez vos déchets en début de chantier !



Déchets coupants !

Il est interdit de glisser des déchets de verre dans les papiers-cartons ! En plus d'être dangereux pour les collecteurs, ils ne sont pas acceptés dans les papiers-cartons !



Poids maximum ?

Pour la santé des collecteurs, le poids des caisses papiers-cartons ne doit pas dépasser 15Kg.

Bien triés = collectés !

Si des erreurs de tri se sont glissées dans vos papiers-cartons, une main-rouge sera apposée dessus. Dans ce cas, reprenez-les et présentez-les à nouveau de manière conforme lors de la prochaine collecte. **Attention, les sacs, films plastiques, emballages en plastique et en frigolite ne sont pas repris dans les papiers-cartons.**



Papiers



Cartons



Pour recevoir vos dates de collecte
Téléchargez l'appli **Recycle !**



C'est le printemps... sans pesticides !



Organisé entre le 20 mars et le 20 juin, le Printemps sans pesticides est une manifestation visant à informer des effets de l'utilisation des pesticides et à montrer qu'il existe des alternatives efficaces à l'utilisation des pesticides.

Concours : Dessine ton papa au jardin !

BEP Environnement organise un concours pour les plus jeunes : les enfants jusque 10 ans sont invités à dessiner leur Papa au jardin et à nous envoyer leur dessin par mail à environnement@bep.be ou par courrier postal : BEP Environnement – Route de la Lache 4 – 5150 Floreffe avant le 15 mai 2017. Les gagnants recevront un cadeau « jardin nature » à offrir à leur Papa pour la fête des pères !



Que sont les pesticides ?

Les pesticides sont tantôt présentés comme des incontournables dans la gestion de nos espaces verts tantôt comme dangereux pour la santé. Faire la différence entre une information exacte et une légende n'est pas toujours facile.

« Pest » en anglais désigne un organisme nuisible, le suffixe « cide », qui vient du latin, veut dire tuer. Ce terme générique est employé pour désigner des produits chimiques ayant la capacité de tuer des organismes vivants considérés indésirables. On répertorie parmi les pesticides, les herbicides pour se débarrasser de certaines plantes, les insecticides pour tuer les insectes, les fongicides pour lutter contre certains champignons, etc...

Existe-t-il des alternatives ?

Herbicides, insecticides, fongicides... Comme expliqué plus haut, ces produits phytosanitaires ne sont pas sans danger. Ils peuvent provoquer irritations, vomissements, pertes de conscience, œdèmes pulmonaires, cancers, diminution de fertilité... Pour un jardin plus vert, des alternatives existent.

Tout d'abord, quelques règles de base pour un jardin sans pesticides :

- Accepter la nature
- Favoriser les prédateurs naturels
- Mettre la bonne plante au bon endroit
- Nourrir la terre
- Retrouvez ces conseils en détails sur la page "Réduire l'usage de produits dangereux au jardin"

Vous trouverez des conseils sur le site d'Adalia, association promouvant le jardinage sans pesticides.

Pas convaincus ? Alors lisez ce qui suit :

Quels sont les risques liés à l'utilisation de pesticides ?

Les risques pour votre santé : Nous sommes tous exposés à ces produits chimiques. Ces produits peuvent entrer en contact avec notre organisme par la peau, les yeux, par inhalation, par ingestion. Même si nous n'en utilisons pas, des résidus de pesticides subsistent sur les fruits, les légumes et dans l'eau potable que nous consommons à des doses infimes.

Les risques pour l'environnement : Les pesticides sont composés des produits chimiques introduits volontairement dans l'environnement avec pour objectif de supprimer des organismes vivants « nuisibles ». De plus, ces organismes ciblés ne sont pas les seules victimes car les matières actives employées ne sont que rarement spécifiques et affectent la faune et la flore non ciblée. La répétition des traitements conduit à une perte de la biodiversité. De nombreux pesticides ne sont pas facilement dégradés et persistent dans le sol. Ils peuvent percoler dans les nappes phréatiques pour contaminer les sources d'eau potable. Selon leurs propriétés chimiques, ils pénètrent dans l'organisme, s'accumulent dans la chaîne alimentaire et influent au final sur la santé humaine.

Collecte des plastiques agricoles

Collecte gratuite des plastiques agricoles non dangereux et de cordages plastique du 8 au 26 mai 2017
Collecte payante des filets d'enrubannage du 15 au 29 juin 2017

Infos et renseignements :

BEP Environnement

csi@bep.be

Téléphone : 081/71.82.11

Fax : 081/71.82.50



WANTED - Avis aux agriculteurs - WANTED

Recherchons parcelles exemplatives pour projets biomasse-énergie. Recherchons hangar de stockage pour bois déchiqueté.



Dans le cadre de son projet « Energie verte » <http://www.tiges-chavees.be/project/energie-verte/> dont l'objectif est notamment de développer des chaudières bois fonctionnant avec de la biomasse locale (chaufferies et/ou réseaux de chaleur en substitution aux combustibles fossiles) :

- Le GAL aimerait sélectionner quelques parcelles ou linéaires (maximum 6) pour y expérimenter la plantation de divers **éléments agroforestiers** (de la haie aux cultures dédiées), ainsi que la gestion d'éléments préexistants. Ces parcelles exemplatives seront accompagnées d'un plan de gestion établi par un expert agroforestier. Elles devront avoir une vocation énergétique (mais pas uniquement) par une approche écosystémique (protection des sols, lutte contre l'érosion, biodiversité, services cynégétiques, ...). Les conditions (taille, soutien financier, accompagnement...) seront à définir de commun accord, avec l'expert agroforestier.
- Le GAL est à la recherche d'un endroit (temporaire) pour tester le **stockage, le séchage et le criblage** de broyat d'éléments agroforestiers issus des parcelles décrites ci-dessus. Ce hangar devrait idéalement comporter une dalle de béton, trois murs et une couverture. Idéalement 100m², divisé ou divisible en plusieurs compartiments, ventilé pour permettre le séchage naturel des plaquettes et disposer d'un accès facile pour décharger/charger la matière. Une dalle lisse doit également permettre l'installation d'un système de criblage. L'objectif est de tester comment des éléments agroforestiers (notamment via broyeurs genre Vandaele) pourraient constituer un combustible adéquat. Celui-ci sera testé dans des chaudières bois locales. Il s'agira aussi de valoriser le refus du criblage... Conditions à débattre.



Si vous disposez d'une parcelle intéressante et/ou d'un site de stockage potentiel (sans engagement !), et/ou d'une chaudière bois, merci de prendre contact avec l'asbl GAL Pays des tiges et chavées stephan.vis@tiges-chavees.be ou 083 670347.



FUNÉRAILLES Thierry CALS

www.pf-thierrycals.be
info@pf-thierrycals.be
 085 / 61 14 39



FUNÉRARIUM DE GESVES
Rue Baty Pire 11 A - 5340 Gesves

FUNÉRARIUM & BUREAU
Chaussée de Ciney 350 - 5300 COUTISSE/ANDENNE

OUVERTURE

Le 14 avril 2017 à COURRIERE

LE BUFFET DE L'INSTANT GOURMAND

Pendant le mois d'avril, un sandwich acheté, un soft offert !

Rue de l'Abbaye 24, 5336 COURRIERE
www.linstant-gourmand.com 0475/69.29.54



Jacques LEONET-PAIRON

PEINTRE • TAPISSIER
DÉCORATION INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE

La Fagne 34 - 5330 ASSESSE
 0497/57 39 38
 Tél./Fax 083/65 52 15




Tables de conversation

À la bibliothèque de Gesves
(Animations gratuites)

Venez converser en Anglais, en Espagnol ou en Néerlandais dans une ambiance décontractée.

Ceci n'est pas un cours mais une pratique des connaissances que vous avez déjà. Quel que soit votre niveau !

Espagnol : 1 mardi sur 2 de 20 à 21h
Anglais : 1 jeudi sur 2 de 19h30 à 20h30
Néerlandais : 1 jeudi sur 2 de 19h30 à 20h30

(Attention, prenez bien note des dates car pendant les vacances scolaires, les tables sont annulées)

Néerlandais :
27/04 - 11/05 - 8/6 - 22/06
Anglais :
20/04 - 4/05 - 18/05 - 1/06 - 15/06 - 29/06
Espagnol :
25/04 - 9/5 - 23/05 - 6/6 - 20/06

RDV à la bibliothèque de Gesves.
 Rue de la Pichelotte, 9^E 5340 Gesves
 083/670.346
 bibliotheque.gesves@gmail.com



Location de vélos électriques

Les Vallées des Saveurs à Vélo

VTT (MIXTE) ELECTRIQUE EN LOCATION NOUVEAU

LIEUX DE LOCATION


GESVES (1 sur 2)
 Point Info Tourisme
 Chaussée de Grimpenhe, 110
 5340 Gesves
 T +32(0)83/67.02.14
 renaud.etienne@publink.be

OHEY (2 sur 2)
 Syndicat d'Initiative et de Tourisme
 Place Roi-Baudouin, 80
 5350 Ohey
 T +32(0)85/82.44.77
 v@ohey.be

HAMOIS (3 sur 2)
 Office Communal de Tourisme
 Rue d'Hubinne, 25
 5380 Hamois
 T +32(0)83/61.20.41
 tourisme@hamois.be

SOMME-LEUZE (4 sur 2)
 Syndicat d'Initiative
 Rue de l'Eglise, 4
 5377 Heure
 T +32(0)85/32.25.67
 s@somme-leuze.be

D'autres villes sont en location à l'Office du Tourisme de Cney +32(0)83/75.01.35



PREX

- 2 heures: 15€/pers
- 1/2 journée: 20€/pers
- 1 journée: 30€/pers
- Week-end: 50€/pers

100€ de caution + copie carte d'identité (pas de boncontact)

+ INFOS
 Maison du Tourisme
 Condal-Famenné
 1000 QUAI
 +32(0)83/670.346
 www.gesves.be

Appel à participation



VILLAGES OUVERTS & FLEURIS



Chers artistes, artisans et passionnés tous azimuts,
 La Commune de Gesves a le grand plaisir de vous convier à une nouvelle édition de « Village Ouvert et Fleuri ». Nous comptons sur votre présence et votre savoir-faire pour agrémenter, cette année, les rues, les jardins ou les lieux publics de

Faulx-Les Tombes (Section « Les Tombes ») - le dimanche 11 juin 2017

Avec plus de 800 visiteurs lors de la dernière édition, « Village Ouvert et Fleuri » vous offrira l'opportunité de présenter votre activité au plus large public tout en contribuant à la mise en valeur du hameau et de ses habitants.

La commune de Gesves vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration !
 Participation entièrement gratuite – Possibilité de mise à disposition de matériel

Renseignements et inscriptions

Pierre ANDRE, 083/670.342 ou 0496/503.866, andre.adl@skynet.be
 Renaud ETIENNE, 083/670.214 ou 0479/410.237, renaud.etienne@publink.be



Avec le retour du printemps, il est temps de vous annoncer l'édition 2017 de la Fête de Mai qui aura lieu du 25 mai au 4 juin 2017.

Cette édition sera une édition spéciale pour notre asbl "Vagabond'Art" puisque, avec Julie Riesen, Directrice de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, nous avons rentré, auprès du Ministre René Collin, un projet original qui consiste à créer, sur le territoire concerné par la Maison du Tourisme (Gesves, Ohey, Havelange, Hamois, Ciney, Somme-Leuze) un circuit artistique et touristique de +/- 120 kms jalonné d'œuvres d'art (4 par Commune) ainsi que de refuges "artistiques" (un par Commune) afin de permettre aux randonneurs de "bivouaquer" à l'abri et en pleine nature au fur et à mesure de leur progression sur le circuit.

Ce projet a été accepté par le Ministre et sera financé et étalé sur une durée de 4 ans. L'asbl « Vagabond'Art » collabore à ce projet pour tous les aspects culturels puisque ce projet a été calqué, avec notre accord, sur notre objectif qui est " la création d'œuvres d'art le long de sentiers publics afin de découvrir notre région de manière originale".

En pratique, cette année, l'événement aura lieu sur **Gesves et sur Ohey du 25 mai au 4 juin 2017**. En 2018, sur 2 autres communes du territoire de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne ainsi qu'en 2019, sur les 2 dernières communes. La dernière année servira à déployer largement l'outil réalisé progressivement les 3 années précédentes sous le nom de « **Sentiers d'Art en Condroz-Famenne** ». Ce sentier sera accessible gratuitement durant toute l'année, 7j/7 et 24h/24.

L'édition 2017 sera donc différente pour nous, La Maison du Tourisme sera gestionnaire du projet touristique et l'asbl "Vagabond'art" apportera son expertise artistique acquise depuis 2001 à travers l'organisation de 'La Fête de Mai' sur Gesves.

L'appel à projet 2017, élaboré par notre asbl et la Maison du Tourisme, a été envoyé en novembre 2016 et plus de quarante projets ont été déposés. Le jury, composé comme d'habitude par des professionnels de l'Art, des citoyens et des élus publics des communes concernées ont sélectionné 8 œuvres (4 à réaliser sur le circuit proposé par Gesves et 4 sur le circuit d'Ohey) ainsi que 2 refuges (un par commune). L'ensemble constituera la première partie de la boucle « Sentiers d'Art en Condroz-Famenne » et sera d'une longueur de +/- 40 km.

Pour connaître le parcours, les œuvres sélectionnées et leur localisation ainsi que le programme complet de l'édition (concerts, repas, activités culturelles), nous vous donnons rendez-vous sur :
www.lafetedemai.org ou www.sentiersdart.be

Contacts : Greta Debois 0478/669547 (Vagabond'Art asbl) ou Elisabeth Deleu 086 /401922 (Maison du Tourisme Condroz-Famenne)

Avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme.

"Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales"



Appel aux champions !

Souhaitant honorer ses champions, la Commune de GESVES lance un appel afin d'établir un relevé de ses citoyens sportifs ou autres d'élite. Ainsi, vous êtes ou avez peut-être été champion de Belgique voire de la Province de Namur ; vous avez reçu une récompense dans le cadre d'un sport de compétition ; vous vous êtes distingué dans le cadre de votre métier, de vos compétences professionnelles ou autre ou encore vous connaissez un de ces champions ?

Faites-le nous savoir aux coordonnées ci-après pour le vendredi 12 mai 2017 :

Service « Culture-Tourisme-Sports »
Renaud ETIENNE : 083/670.214 - 0479/410.237
renaud.etienne@publilink.be

Nous vous en remercions déjà.

Le Collège communal

Le Pass Chevetogne, l'abonnement loisirs le moins cher de Belgique

60 € de loisirs par an à volonté pour toute la famille

pour les habitants de la Province de Namur
Achat uniquement au siège de l'Administration communale



Nuit du Feu réservée aux abonnés Pass

Activité idéale pour des familles avec des enfants de 6 à 12 ans.

6 BALADES JEUX accessibles toute l'année et en toute autonomie

Mes aventures d'enchanteur

Vallées en danger cherchent apprentis-sorciers !

Venez en famille prêter main-forte à Olibrius l'Enchanteur !

6 balades semées d'embûches, d'enquêtes et d'enjeux

www.mesaventures.be
CINEY - GESVES - HAMOIS - HAVELANGE - OHEY - SOMME-LEUZE

Il y a des histoires qui se racontent...
...et des aventures qui se vivent...

Mes aventures d'enchanteur

Procure-toi un kit d'apprenti-sorcier et réalise l'aventure de ton choix :

<p>CINEY Enquête destinée aux plus grands ! Rencontre Marguerite, la célèbre veuve Elle l'apprendra à l'occasion que son fils se trouve d'apprenti-sorcier.</p> <p>120 balades</p>	<p>HAMOIS Une enquête destinée aux plus grands ! Rencontre les Mages du Château d'Orléans. Ils t'expliqueront comment se transformer à son enlèvement.</p> <p>120 balades</p>	<p>MIECRET Enquête destinée aux plus grands ! Rends toi chez les trois bons Peuples. Re l'indiquent soigneusement à partir de l'arc magique de Miezret et d'un arc magique à payer sans passer un magique levé par le bois.</p> <p>120 balades</p>	<p>NETTINNE Une enquête destinée aux plus grands ! Vas à la rencontre des animaux de la Forêt enchantée. Ils t'apprendront à faire venir un objet de la Forêt magique.</p> <p>120 balades</p>
--	---	--	---

Trouve Olibrius et tous ses amis dans 7 autres balades sur ton **SMARTPHONE** ou ta **TABLETTE** !

<p>GESVES Une enquête destinée aux plus grands ! Aide Olibrius et son ami Henri à retrouver l'anneau magique de Sarras, le magicien.</p> <p>120 balades</p>	<p>GOESNES Enquête destinée aux plus grands ! Aide Olibrius à retrouver le valeur de la seule magie qui n'est pas magique.</p> <p>120 balades</p>
---	---

ASTUCE

- Réserve ton kit d'apprenti-sorcier
- Rends toi sur le site www.mesaventures.be
- Aide avec Olibrius en ligne
- (Aide à la maison)

Mes Aventures d'enchanteur est un produit de la Maison du Tourisme Condroz-Parcennes

Logos: Europe, Wallonia.be, Vallois Condroz



Ets DUMONT

BRICOLAGE

Rue Les Fonds 25 - 5340 Gesves

083 67 71 35



André BERNARD

CPAS de Gesves

Permanence Juridique assurée par la maison de la justice de Namur



Les permanences ont lieu un jeudi par mois à 15h30 au C.P.A.S. rue de la Pichelotte, 9 A, à 5340 Gesves (tél : 083/670 348)

Prochaines dates : 4 mai, 1er juin et 13 juillet 2017

- Ouvert à tous pour obtenir des renseignements
- Désignation d'un avocat pour les personnes ayant peu de moyens financiers

Service taxi social - Appel aux bénévoles gesvois

Si vous êtes disposé(e) à donner quelques heures de votre temps libre au profit d'autres personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité (les conduire à un rendez-vous, les emmener faire une course, les accompagner pour qu'elles puissent effectuer une démarche administrative, etc...), nous vous invitons à prendre contact avec le C.P.A.S.



Conditions :

- disposer d'un véhicule personnel
- être en ordre de permis de conduire
- avoir une santé suffisamment bonne pour effectuer ce genre de tâches.

Renseignements : Monsieur Frédéric SIMON, employé administratif, tous les lundis, entre 9h00 et 12h30 et entre 13h30 et 17h00, au 083/ 670 327.

Taxi social

Horaires : 8h-18h00

Permanence téléphonique 083/670.327 (uniquement le LUNDI de 8h à 17h)

Urgences : 083/670.320

Pour RDV médicaux, courses, démarche administrative, visites...

Tarif :

- Grand GESVES : forfait 2.60€/course
- Hors GESVES (rayon max 30km) : 0.3485€/km parcourus A/R domicile usager
 - +1€/heure d'attente entamée
 - Si délai d'attente de + de 2 h : 2 x A/R facturé
 - Frais parking à charge de l'usager
 - Facturation trimestrielle

Désistement : Si pas signalé au + tard 1 jour ouvrable avant date transport : paiement trajet A/R du CPAS au domicile de l'usager avec un minimum de 5 €

Blanchisserie du Samson

La Blanchisserie du Samson est un service de réinsertion du CPAS de Gesves alliant objectif social et activité économique.

Cela permet à des personnes en difficulté sur le marché de l'emploi de retrouver une situation économique et sociale stable.

Services aux particuliers

Lavage, séchage et repassage de linge

Lavage, séchage et repassage de la literie et du nappage

Lavage et séchage des couettes et oreillers



Travaux de couture : réparations, retouches, tirettes
 Vente de petit matériel de couture : bouton, tirette, fil à coudre, ...



Services aux professionnels

Traitement du linge professionnel et de loisirs :

Vêtements de travail, équipements sportifs

Traitement du linge hôtelier et de maison :

Linge de table literie, couettes oreillers et couvertures

Linge de corps des résidents

Matériels professionnels : planche et fer reverberry, machine à laver et séchoir.

Depuis juillet nous avons une calandreuse-sécheuse professionnel.



Coordonnées

Blanchisserie de Samson

Ry DEL vau 5 5340 GESVES

083 67 78 247 0493 19 49 33

Blanchisseriesamson@gmail.com



Allocations de chauffage 2017 (LIVRAISONS ENTRE LE 01/01 ET LE 31/12/2017)

1. QUI Y A DROIT ?

- **1ère catégorie** : **Tout bénéficiaire de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité (BIM)** : VIPO (veuf ou veuve, invalide, pensionné ou orphelin), enfant handicapé avec A .F. majorée, chômeur de longue durée (+ d'un an) de + de 50 ans, bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA ou RGPA), d'une allocation de remplacement de revenus pour personne handicapée, du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), ou d'une aide équivalente au RIS.

NB : Si au moins une personne du ménage n'est pas BIM, il faut une enquête sur les revenus du ménage qui ne peuvent dépasser le plafond indiqué dans la deuxième catégorie.

- **2ème catégorie** : **Les ménages à revenus limités** : le montant des revenus annuels bruts imposables du ménage doit être inférieur à 17 649.88 euros, majoré de 3 267.47 euros par personne à charge (personne ayant des revenus annuels nets inférieurs à 3 140 euros sans compter les allocations familiales, ni les pensions alimentaires pour enfants). Ces montants peuvent encore être indexés en cours d'année. Le revenu cadastral non indexé (*3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est également pris en compte.
- **3ème catégorie** : **Les personnes surendettées qui bénéficient d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes** et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

2. TYPE DE CHAUFFAGE et CONDITIONS

- gaz propane en vrac
- gasoil de chauffage en vrac ou à la pompe
- pétrole lampant à la pompe

Le seuil d'intervention a été supprimé, ce qui signifie que l'allocation est octroyée quel que soit le prix du combustible. Par ménage, pour le **gasoil de chauffage ou le gaz propane en vrac** une allocation de minimum **210 € pour 1500 litres** maximum est accordée (**en une ou plusieurs livraisons**).

Pour le **gasoil de chauffage et le pétrole lampant achetés à la pompe** en petites quantités, il s'agit d'une **allocation forfaitaire de 210 euros** (un seul ticket à présenter), non cumulable.

Il faut impérativement introduire la demande d'allocation auprès du CPAS dans les 60 jours de la date de livraison !

3. DOCUMENTS A FOURNIR

- **Copie de la facture ou du bon de livraison** mentionnant la date de livraison et l'adresse complète du demandeur (si immeuble à appartements, attestation du propriétaire, du gestionnaire, ou de l'administrateur du bâtiment du nombre de logements concernés par la facture)
- **Copie de la carte d'identité** du demandeur
- **Numéro du compte bancaire** pour le paiement
- **Quand demandé dans la catégorie 1 ou 2 : des preuves récentes de revenus de tous les membres du ménage** (dernier avertissement extrait de rôle, ainsi que fiche de paie ou de pension la plus récente, ou certificat le plus récent d'allocation sociale reçue, ou tout autre moyen de preuve récent du revenu familial)
- **Pour la catégorie 2**, si un des membres du ménage possède un ou plusieurs biens immobiliers, preuve du montant du revenu cadastral non indexé
- **Pour la catégorie 3**, copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur

Les Permanences au C.P.A.S de Gesves sont assurées le lundi matin de 09 h à 12 h (rue de la Pichelotte 9a). Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Frédéric SIMON au 083/670.327.

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues au n° de téléphone gratuit du Fonds Chauffage : 0800/90.929 ou sur leur site web www.fondschauffage.be



Invitation aux aînés

Le Conseil Consultatif des Aînés de la Commune de Gesves a le plaisir de vous inviter à une journée détente intitulée « de l'eau à la bouche ».

le mardi 9 mai 2017

Au programme :

Le matin :

- 10h00 : visite guidée de l'usine de chanvre de Marloie

Temps de midi : repas au restaurant « Chez Léo » à Bastogne

Après-midi :

- 14h30 : Visite du War Museum de Bastogne
- 17h00 : Halte dans une brasserie

Modalités :

Départ en car (2 possibilités) :

8h45 : devant l'Administration communale de Gesves

9H00 : sur la Place de l'Eglise de Faulx-Les Tombes

Prix : ± 45,00 €/personne. Le prix comprend le trajet en car, les entrées et le repas de midi (avec forfait boissons). Réservation souhaitée **pour le vendredi 28 avril 2017**. Nombre de places limité.

Réservation : merci de prendre contact avec Madame Nathalie SEINE, « Service Secrétariat général » de l'Administration communale de Gesves, au 083/670.202 ou nathalie.seine@publilink.be



Fête des Aînés 2017

Bonjour à toutes et tous,

Je vous invite toutes et tous à déjà bloquer dans votre agenda la date du **jeudi 8 juin 2017**, date à laquelle la Commune de Gesves fêtera ses aînés.

Au programme :

- 14h00 : Mot d'accueil par le Président du CPAS et le Bourgmestre
- 14h30-15h30 : Spectacle de Vincent PAGE, Facteur de bonne humeur
- 15h30 : Sandwiches, tartes, cafés, boissons offerts par la Commune de Gesves
- 15h30-19h00 : Thé dansant assuré par Claude MARTIN



L'invitation officielle vous parviendra via un toute-boîte qui sera distribué entre le 15 et le 19 mai 2017. L'invitation officielle vous parviendra via un toute-boîte qui sera distribué entre le 15 et le 19 mai 2017.

Nous vous y attendons nombreux.

André BERNARD
Echevin du 3ème Age
Président du CPAS

point S

PAULET PNEUS
☎ 083/677.972 - 0477/89.28.85

Rue de Brionsart 15
5340 GESVES

Horaires :
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 18h00
Samedi
de 9h00 à 13h00

- PNEUMATIQUES
- EQUILIBRAGE
- GÉOMÉTRIE
- FREINS
- AMORTISSEURS
- VIDANGE
- SERVICES

C.G.MAT La garantie de bien louer!

Centre de location • Vente
Achat • Réparation matériel

- Dumper, rouleau et plaque vibrante
- Pelle, mini pelle 900kg à 16.000kg
- Brise roche et tarière
- Tous types d'élevateurs et nacelles
- Chargeurs compacts pneus et chenilles
- Fendeuse de bûches
- Broyeur de branches
- Compresseur de chantier
- Matériel divers

NOUVEAU !

- Rogneuse de souches télécommandée
- Pompe à chape
- Camion nacelle 22 m (permis B)

www.cgmat.be Zoning de la Fagne (N4) • 5330 Assesse
Tél. 083/214.619 • GSM 0477/417.301

BERTIN M

SABLAGE -REJOINTOYAGE

Peinture de corniche
Pose de seuil
Réparation de maçonnerie
Cheminée...

DEVIS GRATUIT
0478/60.16.97

WWW.BERTINM.BE

La Fermette de Faulx

Alimentation générale

081 26 08 26

Lotto - Presse - Produits du terroir - Gaz
Décoration - Bijoux - Maroquinerie

Ouvert du mardi au vendredi de 7h30 à 18h30
Samedi de 8h30 à 18h30
Dimanche de 8h30 à 12h
Fermé lundi et jours fériés

73, chaussée de Gramptinne - 5340 Faulx-les-Tombes

abh

béton

SPRL
sols en béton lissé

www.abhbeton.be

Nicolas Bodson : 0475/75 99 13
bodson.nico@hotmail.com
5530 Mont-Godinne


ARDOISIER ZINGEUR

Olivier TITEUX

HAMOIS
gsm : 0477 / 345 813
Tél/fax 083 / 212 372

SPECIALISTE
ARDOISES
NATURELLES

Isolation
Aménagement grenier
Tubage cheminée
Ramonage





Secrétariat général

Vous souhaitez recevoir une copie de PV d'un Conseil communal, le livret reprenant l'ensemble des renseignements administratifs ou encore le rapport administratif et/ou financier reprenant l'ensemble du travail fourni par tous les services communaux ?

**Rien de plus simple : nous vous invitons à prendre contact avec le service
« Secrétariat général » :**

Madame Nathalie SEINE – 083/670.202 – nathalie.seine@publilink.be
Madame Anne-Catherine de CALLATAY – 083/670.338 –
secretariat.gesves@publilink.be



Agenda

Invitation à tous

L'âge d'or, en partenariat avec les bus Roquet, vous invite à participer à leurs différentes activités ci-après :

- Weekend « Paris et Versailles » du 13 au 14 mai 2017 - Prix : 170 € (chambre double) – supplément single : 25 € - 155 €/18 ans
- Les voies d'eau, à l'eau de Villée (Thuin) – jeudi 8 juin 2017 - Réservation pour le 1er juin. Prix : 65 €

Renseignements et réservations : Marie-Thérèse PETITJEAN au 085/84.15.27 – 0496/33.61.09

Permanence pensions

Vendredis 5 mai et 2 juin 2017 :

Permanence « pensions » assurée par l'Office National des Pensions de Namur.

Les permanences auront lieu à l'avenir tous les 1er vendredi du mois de 10h00 à 11h30, à l'Administration communale, chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES.

Avis à la population Permanence déclaration fiscale : Exercice 2017 – revenus 2016

Pour votre information, le BCT (bureau du Service Public Fédéral des Finances) de Namur se propose de déléguer des agents de son administration pour vous aider à remplir votre déclaration fiscale.

Date : mercredi 07 juin 2017 de 9h à 12h00 et de 12h30 à 15h00

Lieu : Administration communale de Gesves, chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES



Cercle Horticole Gesvois : le renouveau !!

Après avoir porté le Cercle Horticole Gesvois (CHG) à bout de bras pendant 10 ans, ce pourquoi nous lui rendons hommage, Albert Meeckers et son équipe, notamment Maurice Timsonet qui en assumait le secrétariat, ont souhaité passer le flambeau à une nouvelle équipe. Un ami connaissant mon attachement à la nature, aux arbres, au jardin, m'a proposé de me joindre à la réunion qui devait normalement entériner la fin du CHG par manque de candidature pour la reprise et on m'a proposé avec 2-3 autres personnes de reprendre la présidence du CHG. Ils m'ont convaincu de le faire. Dont acte.

Le nouveau comité mis en place en février 2017 se compose de :

- Président Michel Van Ertvelde (retraité)
- Trésorier - vice président Patrick Renard (Jardinerie Gilles à Jambes)
- Secrétaire Béatrice Vandermeuse-Van Ertvelde (retraîtée)
- Vice-présidente Patricia Verdoot

Que va-t-il se passer au CHG dans les mois qui viennent ??

Nous avons convenu, pour le faire revivre, de faire :

- des ateliers interactifs (dans la mesure du possible) plutôt que des conférences ;
- des ateliers sur site, dans l'un ou l'autre jardin pour des démonstrations "live", comme par exemple la taille des arbres fruitiers (en journée, à définir) ;
- des visites de jardins exceptionnels peu ouverts au public ;
- des achats groupés (arbres, arbustes, semences, etc ;
- des visites guidées de parcs, arboretums ;
- une convivialité (déjà remarquée au premier atelier !!) enrichie par un petit souper par an ;
- la publication d'une revue trimestrielle ou mensuelle (à déterminer) ;
- d'éventuelles excursions, suivant les sollicitations des membres ;
- accès au CHG à tous les amateurs de jardins et de nature, gesvois ou non gesvois ;
- nos réunions se tiendront à la Maison de l'Entité à Faulx Les Tombes le 3ème mardi du mois à 19h30, sauf visites ou ateliers ne pouvant se faire qu'en journée.



Pour arriver à ce résultat, nous prévoyons une petite cotisation annuelle pour les membres et une participation de 2 € pour les non membres assistant aux conférences.

Déjà réalisé :

- Le 14 mars, un atelier de création de bonsaïs d'extérieur avec des arbustes de nos régions, animé par Michel Van Ertvelde et qui a enchanté les participants et les spectateurs



Dans nos projets:

- **le 18 avril** : un atelier d'art floral par Mme Gilles de la Fleuristerie Gilles à Jambes ;
- **le 16 mai** : un exposé concernant la phytopharmacie et les produits chimiques dans le jardin, ainsi que les amendements à apporter pour réussir son potager, donné par Dominique Vandenbranden, entrepreneur de jardin par choix personnel et ex-professeur à l'Institut Agronomique St Quentin de Ciney ;
- **début Juin** (un samedi ou un dimanche) : visite guidée (en français) du Jardin Japonais de Hasselt, le 2ème jardin japonais le plus important d'Europe, sponsorisé par l'ambassade du Japon (les cerisiers et les pommiers seront normalement encore en fleurs), suivi d'une autre visite dans la région (à définir ensemble à la prochaine réunion)



Nous espérons vous voir nombreux lors du prochain atelier.

Balades dominicales en avril, mai et juin 2017

Chaque dernier dimanche du mois, le Syndicat d'Initiative de Gesves propose une balade pédestre. Grâce au concours des bénévoles du SI Gesves, elles sont gratuites, guidées et commentées. Elles se veulent un moment familial, convivial, sans performance sportive.

Dimanche 30 avril : départ à 14 heures devant l'église de Loyers

Dimanche 28 mai : départ à 14 heures devant l'église de Purnode + visite de la Brasserie (facultatif).

Dimanche 25 juin : départ à 14 heures devant le complexe sportif d'Ohey

Renseignements : Madame Eliane ISTAT : 081/570.203



L'Union des « Associations et Clubs du Grand Gesves » et les forains s'associent et vous proposent le programme suivant :

Vendredi 22 septembre

17h : Ouverture des attractions foraines et de la buvette
17h-19h : Vernissage de l'exposition photos et de bonzaïs (salle communale)
19h30-2h : Apéro gesvois (salle communale)

Samedi 23 septembre

11h-17h30 : Marché des Saveurs et produits wallons (salle communale)
16h : Ouverture des attractions foraines et de la buvette
17h : Soirée dansante sous chapiteau
19h-2h : Beer pong

Dimanche 24 septembre

6h-18h : Brocante (sur réservation : 0498/38.61.49 – 2€/m) (en matinée) : Tournoi de mini-foot
10h30-18h : Exposition de photos et de bonzaïs (salle communale)
10h30-11h30 : Messe en wallon
11h30-12h30 : Apéritif-concert par la Fanfare Royale de Gesves
12h-16h Repas boulettes-frites (sur réservation : 0476/75.11.34))
15h : Ouverture des attractions foraines et de la buvette
17h : Soirée dansante sous chapiteau
18h-20h : Projection d'un film-débat

Lundi 25 septembre

11h-16h00 : Repas vol au vent frites (sur réservation : 0476/43.29.57)
16h : Ouverture des attractions foraines et de la buvette
16h-18h : Thé dansant (salle communale)
19h : Tombola gratuite

Mardi 26 septembre

16h : Ouverture des attractions foraines et de la buvette
Tarif réduit sur toutes les attractions

INVITATION



Au-delà des Tiges et Chavées

Analyse de nos paysages condroziens

3 balades

&

2 conférences

Bienvenue à tous !





ASSESE

GESVES

OHEY

Au-delà des Tiges et Chavées

samedi 17 juin '17

rendez-vous à 8h45

Lieu de rendez-vous communiqué après inscription

6 km environ



Venez voir autrement nos paysages du Condroz grâce à

une balade originale: nous marcherons en ligne droite du sud vers le nord ☺

en compagnie de et commentée par **Dimitri Belayew** expert en analyse paysagère

12h15 transport assuré entre l'arrivée et le départ

Nombre de places limité

Merci de manifester votre participation

à cet événement qui vous est offert par le GAL

www.tiges-chavees.be/paysages2017




Asbl Just to Play

Samedi 18h30
29 avril 2017

*A partir de 22h
ambiance musicale assurée !*

Dimanche 12h30
30 avril 2017

Adulte : 12€
Enfant 4 à 10 ans : 6€

Salle communale de Gesves
Chaussée de Gramptinne 112,
5340 Gesves



Apéro
~
Spaghetti bolognaise
ou 4 fromages
~
Dessert & café

Réservation jusqu'au 23 avril :

BE72 1430 9970 7516

0494/85.03.75 ou 0495/35.11.48
asbljust2play@gmail.com

En mentionnant :

- Date
- Nom
- Choix (bolo ou from)
- Adulte(s)
- Age(s) de(s) l'enfant(s)



Aid' dons les



www.oliviervins.com

Invitation - Commémoration du 8 mai 1945

A l'occasion de la Commémoration du 8 mai 1945, les autorités communales procèderont le lundi 8 mai 2017 dès 11 heures, après le discours de notre Bourgmestre José PAULET, au dépôt d'une gerbe au monument aux morts situé devant l'Eglise de Faulx-Les Tombes. Cette cérémonie sera rehaussée par la présence des représentants et porte-drapeau des associations patriotiques.



A l'issue de cette cérémonie, la Commune aura le plaisir d'offrir le vin d'honneur dans l'ancien local du Basket de Faulx-Les Tombes (en face de l'Eglise).

Nous espérons vous accueillir nombreux à l'occasion de cette manifestation hautement patriotique.

Festival Passion Robinson à Chevetogne du samedi 29 avril au lundi 1er mai 2017

Le salon international des cabanes, roulottes et habitat premier se veut une vitrine innovante, pluridisciplinaire et technologique de l'habitat, sujet actuel et brûlant.

Description:

Le week-end de la Fête du Travail, le Domaine de Chevetogne fourmillera de constructeurs en tous genres, d'architectes, d'entrepreneurs de la filière bois et de jeunes designers wallons aux projets audacieux.

À travers plusieurs dizaines d'exposants et d'ateliers, vous pourrez ainsi découvrir ou redécouvrir ce bien précieux décliné dans toutes les variantes possibles et inimaginables et laisser les enfants, tels de petits constructeurs en herbe, donner libre cours à leur imagination.

Outre les exposants, divers ateliers et animations vous seront proposés.

Horaires: De 10h à 18h

Tarifs:

Entrée individuelle

- 10 euros par personne par jour
- Groupe (minimum 20 personnes) : 6 Euros par personne/jour
- Enfant de moins de 6 ans : gratuit

L'abonnement annuel (100 euros par voiture/an) donne libre accès à la manifestation

Les habitants de la province de Namur bénéficient d'une réduction de 40€ sur le prix de l'abonnement

Toutes les informations sur:

www.domainedechevetogne.be

ou sur Facebook [passionrobinsonchevetogne](https://www.facebook.com/passionrobinsonchevetogne)

PROVINCE de NAMUR
Domaine de Chevetogne

Au cœur de vos loisirs

PASSION ROBINSON
Festival International des cabanes, roulottes et de l'habitat premier

AU DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE

29-30 AVRIL et 1er MAI 2017

Infos : +32(0)83 687 211
www.domainedechevetogne.be
facebook.com/passionrobinsonchevetogne

chevetogne
A great beer from a great Belgian park.
Une bière brassée avec savoir, se déguste avec sagesse.

STABILAME
ARCHITECTURE LOVES WOOD

OUF tivi

Night and Day
Presse

VIVACITÉ

FELLER

l'avenir.net

FIAT



*Garage Blom Luc
Carrosserie
rue de Haut-Bois, 32
5340 Haltinne
Tél. 083 677 982*

CHAUFFAGE - SANITAIRE - ELECTRICITE
INSTALLATION - ENTRETIEN - DEPANNAGE



Entreprise

**Julien
MICHAX**

GSM 0472 73 59 83

Chaussée de Gramptinne 154 - 5340 GESVES

SPRL

Quel mazout
respecte
l'environnement ?



Total Mazout Ultra.
Le mazout malin.

- ✓ Réduction des émissions de CO₂
- ✓ Réduction de votre consommation jusqu'à 7%*
- ✓ Augmentation de la fiabilité et de la longévité de votre installation de chauffage

* Par rapport à l'utilisation d'un mazout ordinaire.

Nous vendons également les pellets Comfo, Total Xylets, bonbonnes de gaz et charbon.

Nous sommes à votre disposition :

Ets BOTTON

Chaussée de Marche 5 - 5330 ASSESSE

Tél : 083 655 099

www.mazout-botton.be

Naisse Vincent - Mouthuy Sandrine
Infirmiers

Soins infirmiers à domicile

- toilettes
- pansements
- injections
- soins palliatifs, ...

Agréés toutes mutuelles

A votre service, à votre écoute 7j/7



Drève des Arches, 3
5340 Faulx-les-Tombes

081 30 36 16
0476 78 94 53

- Travaux de maçonnerie
- Transformation de bâtiment
- Annexe
- Terrassement
- Egouttage
- Aménagement extérieur

**Excellence
Construc**

Entreprise de construction & de rénovation



Vanden Herreweghe Christophe - Route de Jausse, 17 - 5340 Faulx-les-Tombes
Gsm : 0475 / 86 01 53

DecoStyles

Léonet Johan

- Peinture intérieure et extérieure.
- Peinture décorative
- Mortex
- Revêtement sol et mur, parquets...



leonetjohan@live.be

GSM: 0479/82 50 49 - 5340 FAULX-LES-TOMBES



**BOULANGERIE
PATISSERIE**

TEA-ROOM

Tél :
083/677 206

SPECIALITES :
BAISERS DE GESVES
PAIN DE CAMPAGNE

145, chaussée de Gramptinne
en face de la Poste de Gesves

IMMO
KREMAN
S.P.R.L.
GESTION ET
TRANSACTIONS
IMMOBILIERES

C'est plus de 400 VENTES, 600 LOCATIONS.
Estimation réaliste, gratuite et sans engagement
de votre maison, appartement ou terrain.

www.kreman.be

Grégory TOUSSAINT

Expert immobilier agréé IPI 504 433

Depuis plus de 14 ANS, un gesvois
est à votre service avec efficacité,
transparence et en toute confiance.



SYNDIC GT IMMO

C'est plus de 75 COPROPRIETES, soit
près de 2000 logements gérés en tant
que SYNDIC D'IMMEUBLES.

081/46 06 24 - 0495/66 68 60

Chaussée de Liège 34 à 5100 – Jambes

www.syndicgtimmo.be

HABITER OU INVESTIR
DANS UN APPARTEMENT NEUF À CINEY



Rue des Dominicaines



APPARTEMENT 2 CH.
DE ± 80 m² + BALCON
219 795 €
197 765 €
TVA, HORS FRAIS, HORS TAXES
D'AMORTISSEMENT ET FRAIS DE NOTAIRE
PEB N°: RWPEB-009313.78

A VENDRE: appartement 2 ch. & penthouse 3 ch.,
disponibles de suite



VISITEZ NOS APPARTEMENTS
Mercredi & vendredi de 10 h à 12 h 30.

INFOS: **081 32 50 20** - www.thomas-piron.eu

*Offre soumise à conditions, valable pour tout compromis signé entre le 1/02/17 et le 30/04/17, sur une sélection de projets et sous réserve de disponibilité. Remise équivalente à une TVA réduite à 0% sur la première tranche de 100 000 € du prix construction. ** Projet ne participant pas à l'action 0%. Offre soumise à conditions.

Rue Charles Capelle**



APPARTEMENT 2 CH.
DE ± 78 m² + TERRASSE
185 000 €
HORS FRAIS ET TAXES

A VENDRE: studios, appartements 1-2 ch.
& duplex-penthouses 3 ch.

BUREAU D'ACCUEIL SUR PLACE
Mardi de 10 h à 12 h 30. Jeudi de 14 h à 17 h 30.
Samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.



Mr. Bricolage
On peut compter sur lui.

Mr. Bricolage OHEY

2000m² pour vous servir...

Horaires :

- Lundi de 12h30 à 18h30
- Mardi au samedi de 9h00 à 18h30
- Dimanche de 9h00 à 12h30

Rue de Huy, 168b
tél. 085/23.28.51

Rejoignez-nous sur